

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 JUIN 2025**

**Délibération n° D-2025-162**

**Budget principal et Budgets annexes - Compte administratif -  
Année 2024**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil municipal :  
le 10/06/2025

Publication :  
le 20/06/2025

**Président :**

**Monsieur Dominique SIX**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Sébastien MATHIEU.

**Direction des Finances**

**Budget principal et Budgets annexes - Compte administratif - Année 2024**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par Monsieur Jérôme BALOGÉ, Maire, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux).

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux), dont les résultats sont présentés en annexe.

- conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique SIX a été désigné à la majorité des voix dont 2 oppositions de voix pour présider la séance lors de l'approbation des comptes administratifs.

*Arrivée de Monsieur Eric PERSAIS.*

*Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.*

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	1
Excusé :	3

Le Secrétaire de séance

Signé

**Lydia ZANATTA**

Le Président de séance

Signé

**Dominique SIX**



---

Budget principal et budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

# Rapport de présentation

---

*Conseil Municipal du 16 juin 2025*

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>I. GARDER LE CAP D'UNE SITUATION FINANCIERE Saine DANS UN CONTEXTE INCERTAIN POUR LES FINANCES LOCALES</b> .....	6
<b>II. ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL</b> .....	7
<b>A. Un résultat global net cumulé sous contrôle (-214,9 K€) bien qu'en légère diminution (- 16,2 K€, - 8,2 %)</b> .....	7
<b>B. Présentation des grands équilibres</b> .....	8
1. <i>Un autofinancement net de 13 013 K€ exceptionnel par rapport à la moyenne des années précédentes</i> .....	8
2. <i>Un financement disponible pour l'investissement proche dynamique</i> .....	9
3. <i>Une section d'investissement présentant des volumes conséquents</i> .....	9
<b>C. Le budget principal en section de fonctionnement</b> .....	10
1. <i>Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques s'appuyant sur la hausse des produits des services et sur l'obtention de deux recettes spécifiques (+ 4 088,9 K€ / + 4,5 % de CA à CA)</i> . 10	
2. <i>Des dépenses réelles de fonctionnement ajustées en s'appuyant sur différents leviers (- 3 228,0 K€ / - 4,17 % de CA à CA)</i> .....	23
<b>D. Le budget principal en section d'investissement</b> .....	36
1. <i>Des dépenses réelles d'investissement (28 409,1 K€) croissantes dans la poursuite des projets structurants (+ 4 869,1 K€ ; + 20,68 %)</i> .....	36
2. <i>Des recettes réelles d'investissement de 21 392,5 K€ (+ 6 400 K€ / + 42,78 % de CA à CA)</i> 42	
<b>III. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES</b> .....	47
<b>A. Stationnement</b> .....	47
1. <i>Un résultat net cumulé de 150,90 K€</i> .....	47
2. <i>Présentation des grands équilibres</i> .....	47
<b>B. Pompes Funèbres</b> .....	51
1. <i>Un résultat net cumulé de - 30,4 K€</i> .....	51
2. <i>Présentation des grands équilibres</i> .....	51
<b>C. Crématorium</b> .....	54
1. <i>Un résultat net cumulé de 4 510,7 K€</i> .....	54
2. <i>Présentation des grands équilibres</i> .....	54
<b>D. Parc de Noron</b> .....	58
1. <i>Un résultat net cumulé de 241,9 K€</i> .....	58
2. <i>Présentation des grands équilibres</i> .....	58
<b>E. Chaufferie bois des Brizeaux</b> .....	62
1. <i>Un résultat net cumulé de 36,8 K€</i> .....	62
2. <i>Présentation des grands équilibres</i> .....	62
<b>IV. ANALYSE DE LA DETTE</b> .....	65
<b>A. Présentation générale de la dette au 31/12/2024</b> .....	65

<b>B.</b>	<b>Présentation par budget</b> .....	65
C.	La stratégie d’emprunt en 2024 .....	66
<b>V.</b>	<b>LE BUDGET VERT</b> .....	67
<b>A.</b>	<b>Dispositions générales et réglementaires</b> .....	67
<b>B.</b>	<b>La mise en œuvre de la méthode pour la Ville de Niort</b> .....	69
1.	Le budget principal .....	69
2.	Le budget annexe Parc de Noron .....	76
<b>CONCLUSION</b>	.....	<b>77</b>

## INTRODUCTION

L'analyse du compte administratif proposée dans le présent rapport vient clore l'année budgétaire 2024. Le document rassemble l'analyse du budget principal et des budgets annexes Stationnement, Parc de Noron, Crématorium, Pompes funèbres et Chaufferie Bois des Brizeaux. Le compte administratif pour le budget relevant de la régie à autonomie financière Energies renouvelables est proposé de manière distincte.

Au cours de l'année 2024, la croissance mondiale a progressé de 3,2 %<sup>1</sup> marquant ainsi une certaine résilience par rapport au contexte géopolitique et économique international (Guerre Ukraine, situation au Moyen-Orient). La croissance en France, au cours d'une année marquée par la tenue des Jeux Olympiques mais aussi par une instabilité gouvernementale, a atteint 1.1 %<sup>2</sup>

Au niveau mondial, l'inflation a régressé en 2024 pour se situer à 2,4 % en décembre dernier. L'inflation en France a également fortement ralenti en 2024, s'établissant à + 2,0 % en moyenne annuelle<sup>3</sup> après deux années de forte inflation (+ 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022).

En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) augmente de 2,3 % en 2024, après avoir augmenté de +5,7 % en 2023.

La moyenne annuelle de variation des prix entre de 2023 et 2024 a ainsi évolué de +1.4 % sur l'alimentation et +2.3 % sur l'énergie.

Pour les collectivités territoriales et pour la ville de Niort, ce contexte macro-économique a eu, de multiples impacts, très concrets, sur les recettes notamment les ressources fiscales d'une part mais aussi sur les dépenses de fonctionnement et sur le montant des intérêts d'emprunts d'autre part.

Par ailleurs, au-delà de ce contexte macroéconomique très mouvant, l'exercice budgétaire 2024 a été marqué par plusieurs événements ponctuels pour le budget principal :

- Deux recettes exceptionnelles de fonctionnement, perçues en fin d'année, qui ont contribué à porter la capacité nette d'autofinancement à un niveau particulièrement élevé,
- Le plus haut volume de dépenses d'équipement du mandat, traduction concrète de la finalisation des grands chantiers et engagements de transformation de la ville.

Enfin, il convient de souligner que sur le plan de la gestion, la Ville de Niort maintient des scores de qualité comptable à hauteur de 96/100. En effet, le suivi comptable du budget principal de la collectivité a été évalué selon une notation de 96 / 100 dans le cadre de l'indicateur de pilotage comptable (IPC)<sup>4</sup> de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), en légère progression par rapport à 2023.

Par ailleurs, le délai global de paiement a été en moyenne de 21,56 jours en 2024 pour le budget principal, toujours selon la DDFIP (ce délai incluant également celui du comptable publique) soit bien en deçà du délai réglementaire fixé à 30 jours. Les budgets annexes présentent également les mêmes profils d'indicateurs (IPC de 100 / 100 et DGP autour des 20/25 jours).

---

<sup>1</sup> Source : OCDE

<sup>2</sup> Source : INSEE

<sup>3</sup> Source : INSEE

<sup>4</sup> L'IPC est calculé à partir de 35 Contrôles Comptables Automatisés (CCA) répartis en 7 thématiques : immobilisations, provisions et dépréciations, fonds propres et subventions reçues, stocks, trésorerie, comptes de tiers, produits et charges. Il est valorisé sous la forme d'un score sur 100, avec pour objectif de donner un éclairage sur la qualité de la comptabilité de chaque collectivité.

Le présent rapport retranscrit les résultats globalisés des budgets (I), l'analyse de l'exécution du budget principal (II) et des budgets annexes (III). Il présente également les éléments relatifs à la dette (IV) et pour la première fois intègre une expérimentation réglementaire de mesure de l'impact du budget pour la transition écologique (V).

## I. GARDER LE CAP D'UNE SITUATION FINANCIERE SAINES DANS UN CONTEXTE INCERTAIN POUR LES FINANCES LOCALES

La consolidation des résultats 2024 offre une vision consolidée de la situation financière de la Ville, tenant compte du budget principal et des budgets annexes. Les finances de la Ville reposent sur des bases solides. Néanmoins, une vigilance constante est de mise sur la trajectoire de chaque budget et ce dans la durée.

Le résultat net cumulé tous budgets confondus est de + 4 781 K€, en progression de 398,9K€ par rapport à l'année précédente. Cette progression du résultat net cumulé est en outre alimenté par l'excédent du budget annexe Crématorium.

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	<b>101 334 488,57 €</b>	Recettes	<b>40 081 266,21 €</b>
Dépenses	<b>84 633 513,84 €</b>	Dépenses	<b>40 002 519,19 €</b>
Résultat de l'exercice	16 700 974,73 €	Résultat de l'exercice	78 747,02 €
Résultat antérieur	4 085 594,71 €	Résultat antérieur	-15 881 789,96 €
Résultat cumulé	<b>20 786 569,44 €</b>	Résultat cumulé	<b>-15 803 042,94 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>-201 603,38 €</b>
		Résultat net de l'investissement	-16 004 646,32 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>4 781 923,12 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	96 924 348,50 €	Recettes	34 044 090,80 €
Dépenses	86 892 688,48 €	Dépenses	40 931 411,55 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 031 660,02 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 887 320,75 €</b>
Résultat antérieur	9 303 813,30 €	Résultat antérieur	-9 043 538,69 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>19 335 473,32 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>-15 930 859,44 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	978 334,15 €
		Résultat net de l'investissement	-14 952 525,29 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>4 382 948,03 €</b>	

## II. ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL

A. Un résultat global net cumulé sous contrôle (-214,9 K€) bien qu'en légère diminution (- 16,2 K€, - 8,2 %)

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	96 847 102,73 €	Recettes	38 656 352,85 €
Dépenses	80 762 114,01 €	Dépenses	39 176 070,28 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>16 084 988,72 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-519 717,43 €</b>
Résultat antérieur	-47 740,00 €	Résultat antérieur	-15 630 734,31 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>16 037 248,72 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>-16 150 451,74 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-101 677,22 €
		Résultat net de l'investissement	-16 252 128,96 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>-214 880,24 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	91 990 942,02 €	Recettes	33 086 492,68 €
Dépenses	82 963 770,82 €	Dépenses	39 693 605,96 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>9 027 171,20 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 607 113,28 €</b>
Résultat antérieur	5 277 415,76 €	Résultat antérieur	-9 072 690,51 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>14 304 586,96 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>-15 679 803,79 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	1 176 596,97 €
		Résultat net de l'investissement	-14 503 206,82 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>-198 619,86 €</b>	

Tenant compte de l'ensemble des écritures comptables réelles et d'ordre, les résultats du compte administratif du budget principal 2024 se caractérisent par :

- Un résultat global de la section de fonctionnement de 16 037 K€, en nette augmentation de + 1 732 K€ par rapport à 2023 (+ 12,1 %). Un besoin de financement de la section d'investissement de 16 252 K€, en diminution de 1 748 K€ par rapport à 2023 (- 12,1 %).
- Un résultat net cumulé de - 215 K€, en légère baisse par rapport à 2023 (- 8,2 %).

Ce résultat est le fruit de tous les événements cumulés survenus au cours de l'année budgétaire 2024 mais aussi la résultante de l'aboutissement des projets portés depuis plusieurs années par la collectivité en matière d'investissements.

Ainsi l'exécution de la section d'investissement atteint des proportions inédites et très supérieures aux années antérieures : 28.4 M€ de dépenses d'investissement dont 26,6 M€ de dépenses d'équipement.

## B. Présentation des grands équilibres

En milliers d'euros		CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>A</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</b>	<b>90 004,4</b>	<b>87 953,6</b>	<b>94 093,4</b>	<b>4 088,9</b>	<b>4,54%</b>	<b>6 139,8</b>	<b>6,98%</b>
a	dont produits des cessions	709,5	0,0	861,5	152,0	21,43%	861,5	/
<b>B</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</b>	<b>78 789,8</b>	<b>80 212,5</b>	<b>75 561,7</b>	<b>-3 228,0</b>	<b>-4,10%</b>	<b>-4 650,8</b>	<b>-5,80%</b>
b	Solde dotations / reprises provisions	74,0	-18,9	7,1	-66,9	-90,38%	26,0	-137,74%
<b>C = A - a - B - b</b>	<b>Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions</b>	<b>10 431,2</b>	<b>7 760,0</b>	<b>17 663,0</b>	<b>7 231,9</b>	<b>69,33%</b>	<b>9 903,0</b>	<b>127,62%</b>
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 300,0	1 300,0	100,0	8,33%	0,0	0,00%
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>11 631,2</b>	<b>9 060,0</b>	<b>18 963,0</b>	<b>7 331,9</b>	<b>63,04%</b>	<b>9 903,0</b>	<b>109,30%</b>
F	Amortissement d'emprunt	7 746,9	5 993,7	5 949,8	-1 797,0	-23,20%	-43,9	-0,73%
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>3 884,3</b>	<b>3 066,3</b>	<b>13 013,2</b>	<b>9 128,9</b>	<b>235,02%</b>	<b>9 946,9</b>	<b>324,39%</b>
H	Cession d'immobilisation	709,5	875,0	861,5	152,0	21,43%	-13,5	-1,54%
b	Solde dotations / reprises provisions	74,0	-18,9	7,1	-66,9	-90,38%	26,0	-137,74%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,0	-47,7	0,0	/	/	/	/
<b>K = G + H + b + J</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>4 667,8</b>	<b>3 874,7</b>	<b>13 881,8</b>	<b>9 214,0</b>	<b>197,40%</b>	<b>10 007,1</b>	<b>258,27%</b>
<b>L</b>	<b>Dépenses réelles d'investissement (DRI)</b>	<b>23 540,0</b>	<b>38 721,7</b>	<b>28 409,1</b>	<b>4 869,1</b>	<b>20,68%</b>	<b>-10 312,6</b>	<b>-26,63%</b>
	dont dépenses d'équipement	23 068,6	36 832,3	26 646,2	3 577,6	15,51%	-10 186,1	-27,66%
<b>M</b>	<b>Recettes réelles d'investissement (RRI)</b>	<b>14 992,3</b>	<b>22 012,0</b>	<b>21 392,5</b>	<b>6 400,2</b>	<b>42,69%</b>	<b>-619,4</b>	<b>-2,81%</b>
<b>N = M - L</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-8 547,7</b>	<b>-16 709,7</b>	<b>-7 016,6</b>	<b>1 531,2</b>	<b>-17,91%</b>	<b>9 693,1</b>	<b>-58,01%</b>
O*	Résultat d'investissement reporté	0,0	-15 630,7	0,0	/	/	/	/
D2	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 300,0	1 300,0	100,0	8,33%	0,0	0,00%
I	Financement disponible pour l'investissement	4 667,8	3 874,7	13 881,8	9 214,0	197,40%	10 007,1	258,27%
<b>P = - N + D2 - O* - I**</b>	<b>Volume d'emprunt**</b>	<b>7 500,0</b>	<b>29 765,7</b>	<b>10 000,0</b>	<b>2 500,0</b>	<b>33,33%</b>	<b>-19 765,7</b>	<b>-66,40%</b>

\*Ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

\*\* Réel en CA / Théorique pour le voté

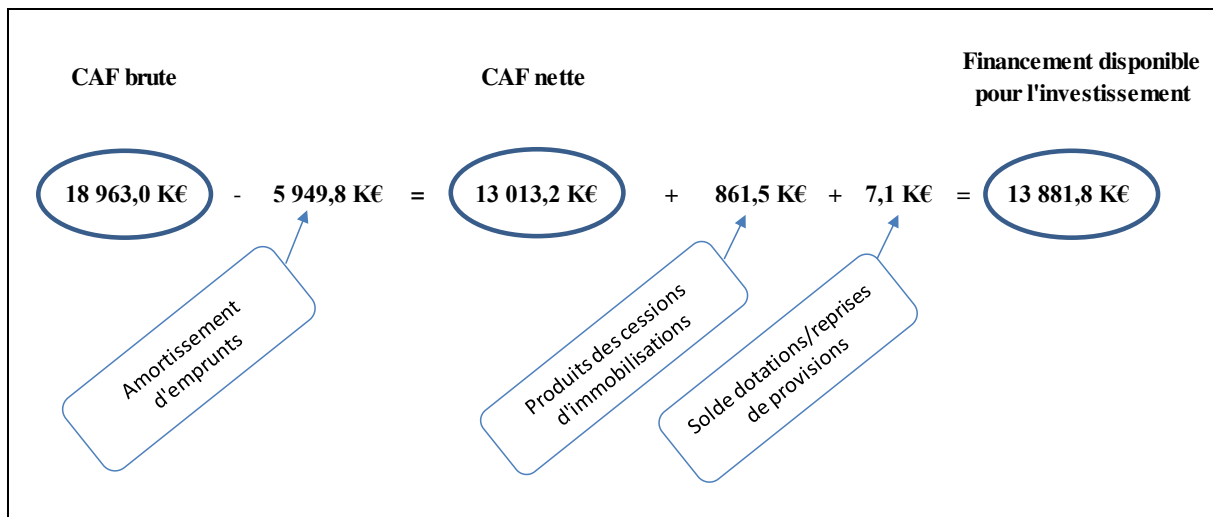
### 1. Un autofinancement net de 13 013 K€ exceptionnel par rapport à la moyenne des années précédentes

En 2024, la Ville de Niort est parvenue à contenir avec volontarisme l'évolution de ses dépenses de fonctionnement après une année 2023 marquée par une forte inflation et une explosion des dépenses d'énergie. Ainsi, la baisse des dépenses de fonctionnement est de - 4,10 % de CA à CA.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,54 % de CA à CA ce qui outre les effets fiscaux et les efforts relatifs à la gestion du domaine est lié à deux événements exceptionnels en recettes pour un montant global de plus de 3 M€.

La collectivité a ainsi obtenu un autofinancement brut de 18 963 K€ lui permettant d'absorber le volume d'amortissement du capital des emprunts de 5 949,8 K€ qui a baissé en 2024 (- 23,20 %).

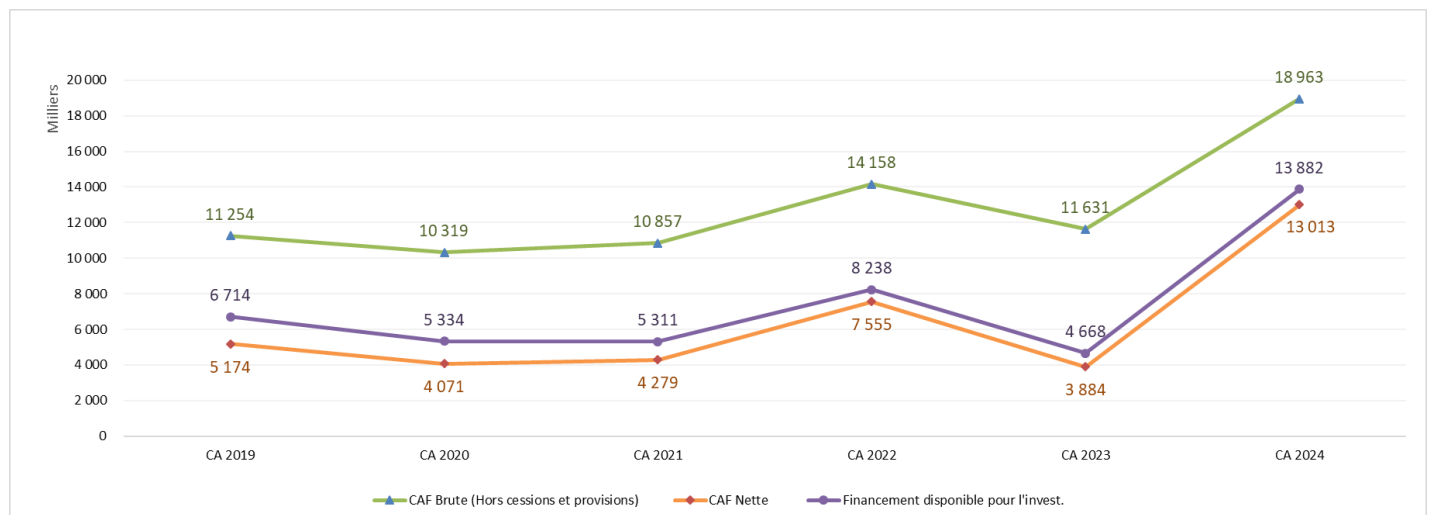
Cette baisse est la conséquence de la stratégie de remboursement anticipé de deux emprunts mis en œuvre sur l'exercice 2023 pour un montant global de 1 370 K€ qui avait l'an passé augmenté d'autant le volume de remboursement du capital.



La Ville bénéficie ainsi d'un autofinancement net de **13 013,2 K€**, en forte hausse de 9 128 K€ par rapport à 2023, ce qui représente une année atypique en termes de résultats par rapport aux années précédentes.

### 2. Un financement disponible pour l'investissement proche dynamique

Evolution des CAF et du financement disponible pour l'investissement (2019-2024)



Le financement disponible pour l'investissement du CA 2024 avec un montant de **13 882 K€** est en hausse par rapport aux années antérieures.

Le montant des cessions à hauteur de 861,5 K€ est conforme aux prévisions budgétaires et en augmentation par rapport à 2023 (+152 K€).

### 3. Une section d'investissement présentant des volumes conséquents

L'exercice budgétaire 2024 se caractérise d'une part par un volume important de dépenses d'investissement à hauteur de 28 409,1 K€ (23 540 K€ en 2023 soit + 4 869,1 K€) mais aussi d'autre part par un taux d'exécution très élevé. Ces données sont la traduction des efforts financiers décidés en faveur de l'investissement

S'élevant à 21 392,5 K€, les recettes d'investissement sont en augmentation par rapport aux années précédentes, notamment du fait de l'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement de – 7 016,6 K€ est dès lors en hausse par rapport à 2023 mais inférieur aux années antérieures.

Enfin, la collectivité a encaissé la somme de 10 000 K€ d'emprunts nouveaux en 2024 qui, cumulés au financement disponible, viennent compenser le résultat d'investissement.

### C. Le budget principal en section de fonctionnement

1. Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques s'appuyant sur la hausse des produits des services et sur l'obtention de deux recettes spécifiques (+ 4 088,9 K€ / + 4,5 % de CA à CA)

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</b>	<b>90 004,4</b>	<b>87 953,6</b>	<b>94 093,4</b>	<b>4 088,9</b>	<b>4,54%</b>	<b>6 139,8</b>	<b>6,98%</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 412,5	6 674,9	7 305,8	893,2	13,93%	630,9	9,45%
Impôts et taxes	67 617,5	65 758,3	66 969,3	-648,2	-0,96%	1 210,9	1,84%
Dotations subventions et participations	13 633,6	14 382,3	15 742,6	2 109,0	15,47%	1 360,3	9,46%
Autres produits (dont atténuation de charges)	2 340,8	1 138,1	4 075,8	1 735,0	74,12%	2 937,6	258,11%

Le volume des recettes réelles de fonctionnement (94 093,4 K€) est en hausse de 4,5 % par rapport à 2023.

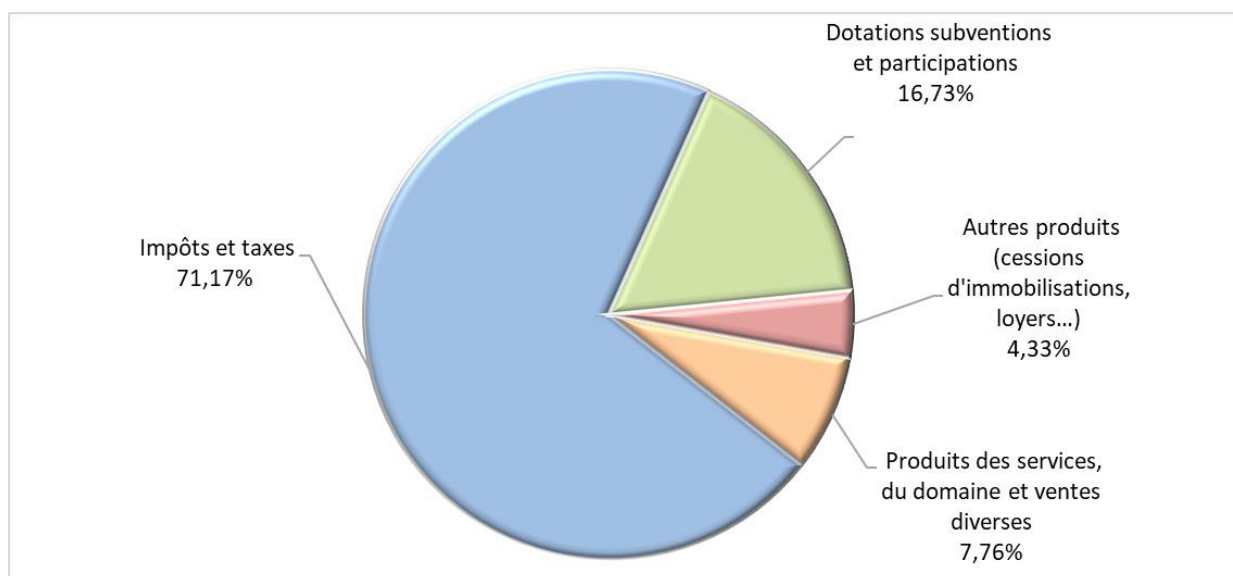
Cette progression est directement liée à une augmentation des produits des services et du domaine d'une part, à la progression des contributions de fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) d'autre part. Cette progression est cependant temporisée par la baisse de l'attribution de compensation (AC) versée par la CAN, du fait du remboursement du coût des services mutualisés.

De plus, la Ville a bénéficié en 2024 de deux recettes particulières pour un montant global de 3 252,6 K€ :

- La dotation au titre du filet de sécurité inflation (1 421,7 K€)<sup>5</sup> ;
- Le jugement rendu au profit de la Ville concernant le contentieux qui l'opposait à plusieurs entreprises concernant les malfaçons de la place de la Brèche (1 830,9 K€)

<sup>5</sup> Ce dispositif a été prévu dans la Loi de finances rectificative 2022 (article 14). Il est destiné aux collectivités qui ont subi une baisse de leur épargne brute à cause de l'inflation (notamment sur l'énergie) et de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale.

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2024



Les impôts et taxes représentent la grande majorité des produits de la section de fonctionnement (71 %) portés principalement par les recettes des contributions directes.

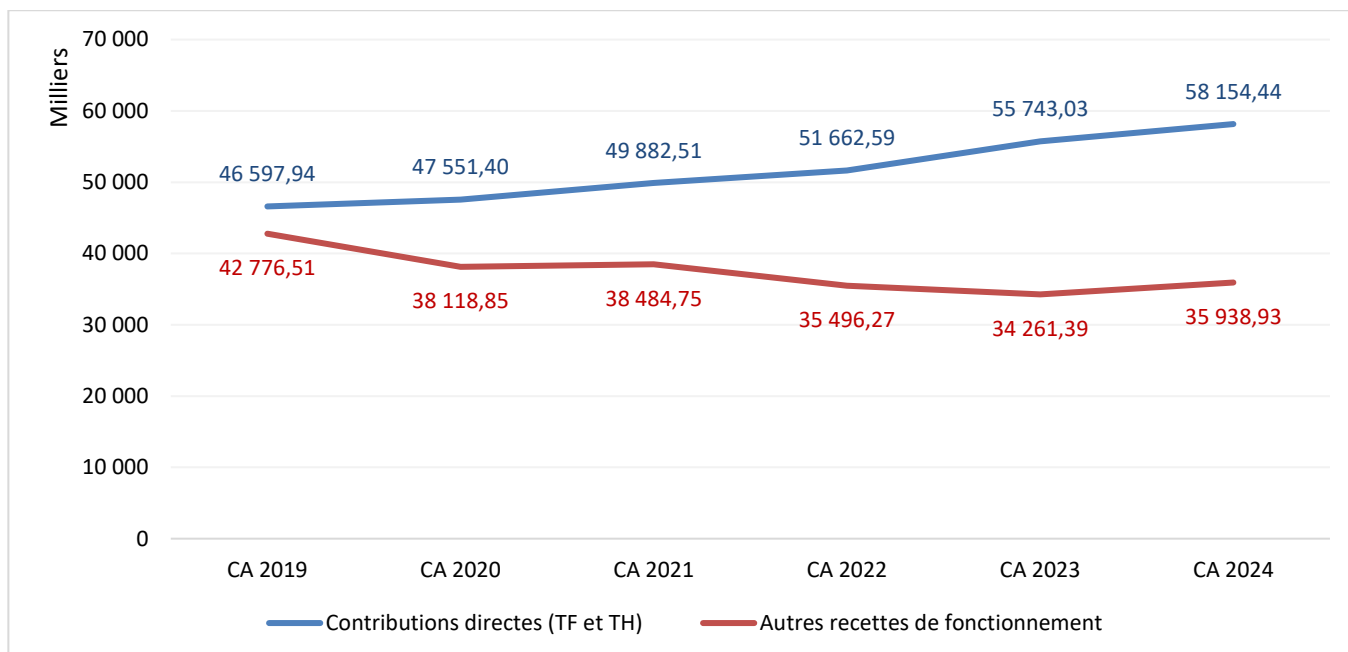
a) Les impôts et taxes incluant la fiscalité locale en diminution de -0,96 % par rapport à 2023.

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>67 617,5</b>	<b>65 758,3</b>	<b>66 969,3</b>	<b>-648,2</b>	<b>-0,96%</b>	<b>1 210,9</b>	<b>1,84%</b>
Contributions directes (TF et TH)	55 743,0	57 445,0	58 154,4	2 411,4	4,33%	709,4	1,23%
Attribution de compensation CAN	7 104,8	4 400,0	4 822,5	-2 282,3	-32,12%	422,5	9,60%
Droits de mutation	2 716,4	2 250,0	2 336,0	-380,3	-14,00%	86,0	3,82%
Taxe d'accise sur l'électricité	1 639,6	1 250,0	1 242,6	-397,0	-24,21%	-7,4	-0,59%
Droits de place	346,3	334,5	339,9	-6,5	-1,86%	5,4	1,61%
Autres taxes	67,4	78,8	73,9	6,4	9,51%	-5,0	-6,33%

- Les contributions directes des taxes sur le foncier bâti et taxes d'habitation en augmentation + 2 411,4 K€ (+ 4,33 %) par rapport à 2023, du fait de l'évolution réglementaire des bases.

Les contributions directes des taxes sur le foncier bâti et taxes d'habitation représentaient 61,8 % des recettes réelles de fonctionnement (61,9 % en 2023 et seulement 52,1 % en 2019). Elles représentent l'élément essentiel de l'autonomie financière.

Evolution des recettes de TFB et de TH par rapport aux autres recettes de fonctionnement (2019-2024) en K€



En matière de contributions fiscales, l'année 2024 a été marquée par :

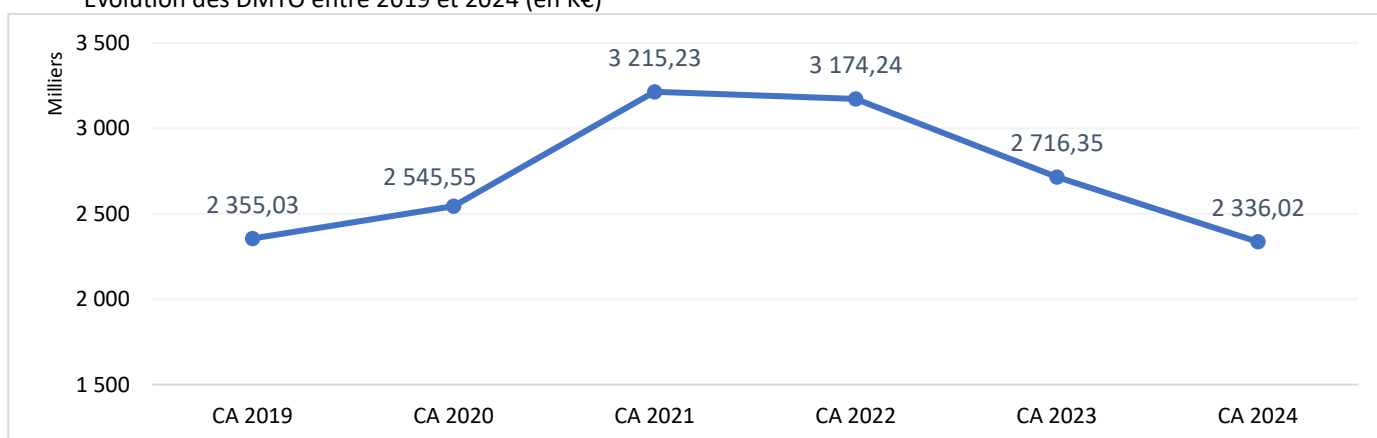
- La stabilité des taux (pas d'augmentation),
- L'augmentation réglementaire des bases légales avec un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de + 3,9 % ;

La dynamique est moindre par rapport à celle de 2022-2023, notamment suite à :

- une baisse des produits sur les taxes d'habitation sur les résidences secondaires. En effet, de nombreuses impositions avaient dû être corrigées a posteriori suite à la mise en place des déclarations sur l'outil « Gérer mes biens immobiliers (GMBI) » de la Direction Générale des Finances publiques ;
- la valorisation de l'IPCH qui était de 7,1 % en 2023.

- Des droits de mutation à titre onéreux (2 336,0 K€) en nette diminution – 380,3 K€ (- 14,0 %) par rapport à 2023

Evolution des DMTO entre 2019 et 2024 (en K€)



Le produit issu des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est fluctuant et dépendant du marché immobilier de chaque territoire. Or, ce marché immobilier a subi, ces dernières années, les effets de :

- La difficulté d'accès aux crédits dont les taux sont restés élevés en 2024 ;

- L'impact de l'inflation sur les produits de construction (ciment, métaux, peinture, etc.).

Longtemps épargné par son attractivité, le marché immobilier de Niort a été en recul sur 2024 dans la continuité de 2023.

Aussi, les DMTO sont restés tendanciellement en augmentation jusqu'en 2022 mais subissent désormais la baisse du marché immobilier.

- L'attribution de compensation (AC) de la CAN à hauteur de 4 822,5 K€ en diminution (- 2 282,3 K€ soit - 32,12 %) par rapport à 2023 suite à l'évolution du périmètre des services mutualisés

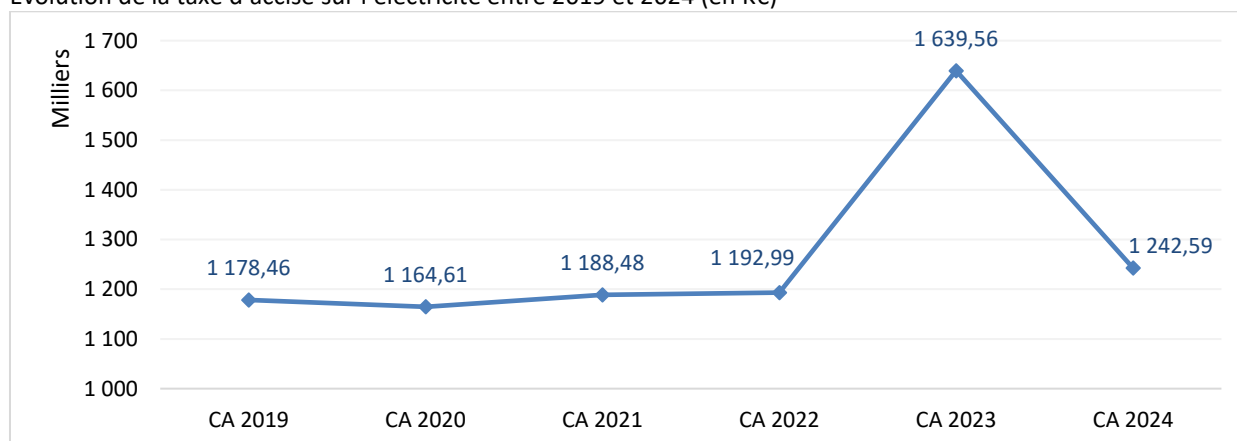
	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023
<b>AC de base</b>	<b>11 629 331</b>	<b>11 629 331</b>	<b>0</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>4 524 581</b>	<b>6 806 868</b>	<b>2 282 287</b>
<i>Frais de fonctionnement année N</i>	<i>4 394 712</i>	<i>6 736 297</i>	<i>2 341 585</i>
Direction générale, secrétariat DG, Directeur OPTIBATE et Directrice PLANETE/Direction du Développement Durable et de la transition écologique	493 489	569 372	75 883
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>493 489</i>	<i>562 474</i>	<i>68 985</i>
<i>Remboursements charges de structures 10%</i>		<i>4 712</i>	<i>4 712</i>
<i>Remboursement achats et services</i>		<i>2 186</i>	<i>2 186</i>
Direction du Pilotage et de la transformation publique	373 165	415 856	42 691
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>373 165</i>	<i>391 113</i>	<i>17 948</i>
<i>Remboursement des charges de structure</i>			<i>0</i>
<i>Remboursement achats et services</i>		<i>24 743</i>	<i>24 743</i>
Direction des Systèmes d'information	2 229 238	2 392 374	163 136
<i>Remboursement prestations</i>	<i>974 014</i>	<i>1 058 249</i>	<i>84 235</i>
<i>Remboursement des charges de structure</i>	<i>107 161</i>	<i>107 161</i>	<i>0</i>
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>1 148 063</i>	<i>1 226 964</i>	<i>78 901</i>
Direction de la Communication externe	487 716	474 583	-13 133
<i>Remboursement charges de structure</i>	<i>50 577</i>	<i>51 335</i>	<i>758</i>
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>437 140</i>	<i>423 248</i>	<i>-13 892</i>
Ateliers garage	811 104	794 456	-16 648
<i>Remboursement prestations / fournitures / charges de structure</i>	<i>469 353</i>	<i>445 105</i>	<i>-24 248</i>
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>341 751</i>	<i>349 351</i>	<i>7 600</i>
Direction des Ressources humaines		2 089 656	2 089 656
<i>Remboursement masse salariale</i>		<i>1 899 687</i>	<i>1 899 687</i>
<i>Remboursement des charges de structure</i>		<i>189 969</i>	<i>189 969</i>
<i>Achats et services</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Régularisation sur l'année N-1</i>	<i>129 869</i>	<i>70 571</i>	<i>-59 298</i>
<b>AC versé après réfaction et régularisation</b>	<b>7 104 750</b>	<b>4 822 463</b>	<b>-2 282 287</b>

Pour rappel, en juin 2022, la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération (CAN) ont modifié la modalité de remboursement par la Ville des frais de fonctionnement des services communs portés par la CAN. Ainsi, le remboursement n'est plus une dépense (charges à caractère général) mais une moindre recette (ponction sur l'attribution de compensation perçue par la Ville et versée par la CAN).

Pour 2024, l'attribution de compensation est en baisse de – 2 282,29 K€ par rapport à 2023. Cela tient compte de :

- La création de nouveaux services communs (Direction des Ressources humaines et des directions OPTIBATE et PLANETE/DDTE mutualisées au niveau de leur Direction) ;
  - De la poursuite de la montée en charge des services communs existants ;
  - De la régularisation de 70,5 K€ des frais réels des services communs de l'année 2023, conformément aux dispositifs conventionnels.
- La taxe d'accise sur l'électricité (1 242,6 K€) en diminution (- 396,98 K€ soit – 24,2 %) par rapport à 2023.

Evolution de la taxe d'accise sur l'électricité entre 2019 et 2024 (en K€)



Le produit de cette taxe d'accise sur l'électricité pour l'année 2024 est celui constaté habituellement. Il est en nette diminution par rapport à 2023 qui a été une année exceptionnelle en raison de la conservation exceptionnelle du produit issu du reliquat de l'année 2022 (410 K€) à la suite de la réforme sur ses modalités de traitement et de calcul en 2022.

- Les droits de place (339,9 K€) en baisse de - 6,5 K€ (soit - 1,86 %)

Les droits de place concernent les occupations du domaine public par les commerces sédentaires et non sédentaires.

Une baisse est constatée notamment sur les occupations du domaine public perçues auprès des commerces.

- Les autres taxes (73,9 K€) en hausse de 6,4 K€ (soit + 9,51 %)

Les autres taxes concernent essentiellement la taxe sur les pylônes électriques qui bénéficie chaque année d'une revalorisation légale qui a été augmentée de 6,5 K€ par rapport à 2023.

b) Dotations subventions et participations de 15 742,6 K€ en hausse significative (+ 15,47 %) du fait notamment d'une recette exceptionnelle

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>13 633,6</b>	<b>14 382,3</b>	<b>15 742,6</b>	<b>2 109,0</b>	<b>15,47%</b>	<b>1 360,3</b>	<b>9,46%</b>
DGF Dotation forfaitaire	7 653,4	7 696,3	7 696,3	42,9	0,56%	0,0	0,00%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	1 360,8	1 461,3	1 461,3	100,6	7,39%	0,0	0,00%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	774,9	707,9	707,9	-67,0	-8,65%	0,0	0,00%
Compensation Etat - exonération taxes foncières	1 513,4	1 631,3	1 631,3	117,8	7,79%	0,0	0,00%
Dotations/remboursement des missions transférées par l'Etat	1 198,1	1 103,1	2 590,5	1 392,4	116,22%	1 487,4	134,84%
Participation collectivités locales ou organismes partenaires	1 051,0	1 720,1	1 592,9	542,0	51,57%	-127,1	-7,39%
Fonds de compensation sur la taxe à valeur ajoutée (FCTVA)	82,0	62,2	62,2	-19,8	-24,11%	0,0	0,00%

➤ La dotation globale de fonctionnement à hauteur de 9 865,6 K€ relativement stable avec + 76,5 K€ (soit + 0,8 %)

La dotation globale de fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine.

Evolution de la DGF (2019-2024) en K€



Elle est tendanciellement en hausse sur les cinq dernières années mais elle varie en fonction de plusieurs facteurs :

- L'évolution de la population.  
La hausse constatée de la dotation forfaitaire est due à l'évolution de la population entre 2023 et 2024 avec un gain de 313 habitants entre 2023 et 2024.
  - Le maintien des enveloppes de dotation par l'Etat.  
Les enveloppes de la dotation globale de fonctionnement sont déterminées par la loi de finances. La répartition entre chaque collectivité bénéficiaire dépend donc de ce volume global alloué.
  - L'effet de péréquation sur les enveloppes nationales.  
L'augmentation des montants de dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation tient au fait des montants alloués en loi de finances plus importants qu'en 2023.
- La compensation d'exonération de taxes foncières (1 631,3 K€) en hausse de 117,9 K€ (soit + 7,8 %)

en K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 243,42	1 383,49	1 493,14	1 611,27	118,13	7,91%
<i>dont compensations 50% établissements industriels</i>	1 046,33	1 122,39	1 213,57	1 320,03	106,46	8,77%
<i>dont autres</i>	1 197,09	261,10	279,57	291,24	11,67	4,17%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	20,41	20,43	20,31	20,02	-0,29	-1,41%
<b>Total compensations d'exonérations TF</b>	<b>2 263,83</b>	<b>1 403,92</b>	<b>1 513,45</b>	<b>1 631,28</b>	<b>117,84</b>	<b>7,79%</b>

L'application du coefficient de 3,9 % sur les bases de certains produits, notamment les établissements industriels, explique la hausse de la compensation d'exonération de taxe foncière.

- Les autres dotations et participations (4 245,7 K€) sont en forte augmentation de 1 914,6 K€ (soit + 82,1 %).

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Dotations / remboursement des missions transférées par l'Etat	503,6	616,2	1 036,7	1 143,6	1 198,1	2 590,5	1 392,43	116,22%
Participation des collectivités locales et organismes partenaires	1 733,0	1 563,2	1 556,3	1 788,1	1 051,0	1 592,9	541,96	51,57%
FCTVA	77,6	56,5	55,6	99,3	82,0	62,22	-19,77	-24,11%
<b>Total autres participations</b>	<b>2 314,15</b>	<b>2 235,84</b>	<b>2 648,62</b>	<b>3 030,94</b>	<b>2 331,07</b>	<b>4 245,69</b>	<b>1 914,63</b>	<b>82,14%</b>

Les dotations générales décentralisées sont maintenues au même niveau depuis leur première attribution aux collectivités puisqu'elles correspondent à un transfert de charges par l'Etat. Par exemple, celle affectée au service hygiène et sécurité n'a pas évolué depuis 2014 (155,4 K€).

Les autres dotations peuvent varier selon les enveloppes accordées annuellement par la loi de finances. Ainsi, la dotation pour les titres sécurisés est passée de 104,5 K€ en 2023 à 109 K€ en 2024.

Il est à noter une participation exceptionnelle de l'Etat de 1 421,7 K€ au titre de la dotation dit du filet de sécurité inflation 2023. L'article 113 de la loi de finances 2022<sup>6</sup> prévoyait le versement de cette dotation pour les collectivités dont l'épargne brute était impactée par la hausse des prix, notamment énergétiques, au cours de l'exercice 2023.

La participation des collectivités locales et des organismes partenaires est en augmentation de 542,0 K€ (+ 51,57 %). Cette hausse s'explique par l'obtention optimisée des subventions :

- De divers organismes (+ 475,5 K€), dont principalement :
  - la participation financière de la Caisse d'allocation familiale (CAF) dans le cadre des animations jeunes et périscolaires (+ 66,4 K€) avec les soldes 2023 et les acomptes 2024 du « Bonus territoire », volet financier de la convention territoriale globale signée avec la CAF ;
  - la participation financière d'ALCOMÉ dans le cadre du plan de lutte contre les mégots (+ 122,6 K€) ;
  - la participation financière de CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés et/ou diffus (nouvelles recettes de 330,6 K€).
- du Département (+ 68 K€) pour l'utilisation des équipements sportifs niortais par les collégiens, participation versée avec deux années de retard

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) attribué dans le cadre de la section de fonctionnement concerne les travaux d'entretien courant sur les bâtiments publics et sur les réseaux de voirie (hors travaux en régie). Il est calculé sur les travaux de l'année N-1. Il reste globalement sur la même trajectoire même s'il a légèrement diminué en 2024 (- 19 K€).

<sup>6</sup> Mise en application par le décret 2023-462 du 15 juin 2023 et l'arrêté du 8 novembre 2024.

c) Les produits des services, du domaine et ventes diverses en augmentation (+ 10,93 %)

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>6 412,5</b>	<b>6 674,9</b>	<b>7 305,8</b>	<b>893,2</b>	<b>13,93%</b>	<b>630,9</b>	<b>9,45%</b>
<b>Produits du domaine</b>	<b>1 762,8</b>	<b>1 772,9</b>	<b>2 043,7</b>	<b>280,9</b>	<b>15,94%</b>	<b>270,8</b>	<b>15,28%</b>
Redevance de stationnement	792,0	850,0	888,2	96,2	12,15%	38,2	4,49%
Forfait post-stationnement	348,8	400,0	499,5	150,6	43,18%	99,5	24,87%
Redevances d'occupation du domaine public communal	153,2	139,8	139,8	-13,4	-8,75%	0,0	0,00%
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	159,0	128,9	189,7	30,7	19,32%	60,8	47,22%
Concessions dans les cimetières	131,1	105,0	154,9	23,8	18,12%	49,9	47,50%
Autres produits	178,6	149,2	171,6	-7,0	-3,92%	22,4	15,04%
<b>Produits des services et locations</b>	<b>3 061,1</b>	<b>2 933,4</b>	<b>3 163,1</b>	<b>102,0</b>	<b>3,33%</b>	<b>229,7</b>	<b>7,83%</b>
Centre de loisirs et activités périscolaires	238,0	220,0	249,2	11,3	4,74%	29,2	13,29%
Restauration scolaire et périscolaire	2 395,9	2 360,0	2 485,8	89,9	3,75%	125,8	5,33%
Redevances et droits des services sportifs	41,3	51,4	47,6	6,4	15,40%	-3,8	-7,36%
Autres prestations de services	326,9	252,4	320,3	-6,7	-2,05%	67,8	26,88%
Locations diverses	59,1	49,6	60,2	1,1	1,94%	10,6	21,43%
<b>Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS...)</b>	<b>1 568,5</b>	<b>1 956,6</b>	<b>2 087,6</b>	<b>519,1</b>	<b>33,09%</b>	<b>131,0</b>	<b>6,70%</b>
<b>Autres produits des services et du domaine</b>	<b>20,1</b>	<b>12,0</b>	<b>11,3</b>	<b>-8,8</b>	<b>-43,66%</b>	<b>-0,7</b>	<b>-5,49%</b>

➤ Les produits du domaine sont en hausse de 280,9 K€ (soit + 15,94 %).

▪ Le stationnement sur voirie

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
<i>En K€</i>								
Redevance de stationnement	851,4	582,2	801,9	702,1	792,0	888,2	96,23	12,15%
Forfait post-stationnement	307,9	259,5	316,7	281,5	348,8	499,5	150,64	43,18%
<b>Stationnement sur voirie</b>	<b>1 159,26</b>	<b>841,72</b>	<b>1 118,57</b>	<b>983,56</b>	<b>1 140,79</b>	<b>1 387,66</b>	<b>246,87</b>	<b>21,64%</b>

Relativement fluctuantes ces dernières années, les recettes issues du stationnement sur voirie (1 387,66 K€) sont en augmentation de 246,87 K€ (+ 21,64 %). Cela concerne, à la fois, les redevances de stationnement (+ 96,23 K€ / 12,15 %) et les forfaits post-stationnement (FPS) (+ 150,64 K€ / + 43,18 %).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
<i>En K€</i>								
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	81,8	19,2	2,1	2,1	159,0	189,7	30,72	19,32%
Redevances d'occupation du domaine public communal	196,7	236,9	239,3	225,9	153,2	139,8	-13,41	-8,75%
<b>Total de l'occupation domaine public et voie publique</b>	<b>278,50</b>	<b>256,14</b>	<b>241,49</b>	<b>227,99</b>	<b>312,22</b>	<b>329,53</b>	<b>17,30</b>	<b>5,54%</b>

Les recettes d'occupation du domaine public (329,5 K€) sont en légère hausse de 17,3 K€ du fait d'une augmentation (+ 30,7 K€) du nombre de chantiers sur la voie publique (échafaudages, nacelles, grues, bennes, palissades, etc.).

La redevance des concessionnaires est en recul par rapport à 2023 (- 13,41 K€).

▪ Les concessions des cimetières

Les recettes des concessions des cimetières s'élèvent à 154,9 K€, en hausse de 18,12 %. En 2024, 440 achats et renouvellements de concessions ont été comptabilisés contre 368 en 2023.

▪ Les autres produits du domaine

Les autres produits (171,6 K€) sont en baisse de 7 K€ avec des variations diverses :

- Soit à la hausse concernant :

- les ventes de produits résiduels (+ 2,5 K€)
- les autres redevances diverses (+ 16,9 K€) portées notamment par la hausse des redevances issues de l'aérodrome avec l'accueil des aéronefs militaires gros porteurs et des vols en dehors des horaires d'ouvertures ;

- Soit à la baisse concernant les autres droits de stationnement et location (- 25 K€) qui sont relatifs au stationnement des aéronefs et aux droits de place des marchés.
- Les produits des services et location (3 163,1 K€) sont en hausse de 102,0 K€ (soit + 3,33 %).
- Les centres de loisirs et activités périscolaires

<i>En K€</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Centre de loisirs et activités périscolaires	226,0	162,9	184,6	212,2	238,0	249,2	11,27	4,74%
Restauration scolaire et périscolaire	2 215,5	1 537,8	2 129,1	2 169,9	2 395,9	2 485,8	89,94	3,75%
<b>Total</b>	<b>2 441,50</b>	<b>1 700,79</b>	<b>2 313,64</b>	<b>2 382,07</b>	<b>2 633,84</b>	<b>2 735,05</b>	<b>101,21</b>	<b>3,84%</b>

Les produits des centres de loisirs et activités périscolaires (2 735,0 K€) sont globalement en hausse (+ 101,2 K€ / + 3,84 %).

Les produits liés à la restauration scolaire (2 485,8 K€) sont en augmentation de +89,94 K€ (+ 3,75%) du fait d'une fréquentation soutenue des restaurants avec un taux de 92 % d'enfants rationnaires assorties d'une augmentation des tarifs.

Le produit des activités périscolaires/centre de loisirs et séjours été (249,2 K€) affiche une hausse de + 11,2 K€ (+ 4,74 %) au regard d'un volume d'accueil plus important.

- Les redevances et droits des services sportifs (47,6 K€)

Les redevances et droits des services sportifs sont en nette augmentation (+ 15,4 %). Cette recette liée à l'utilisation des équipements sportifs (stades, salles de sport, etc.) par des clubs et d'autres organismes divers. On y retrouve également les recettes de l'ANIOS et de Niort Plage.

- Les autres prestations (320,3 K€)

Les autres prestations de services sont en légère baisse de - 6,7 K€ (- 2,05 %).

Elles comprennent :

- Les produits de la fourrière automobile (121,3 K€) qui sont en légère hausse de 16,4 K€ avec la mise en place d'une équipe dédiée ;
- Les charges locatives (33,1 K€) qui sont en diminution de - 38 K€ ;
- Les locations des salles municipales (69 K€) en hausse de + 4,4 K€ ;
- Le produit du refuge animal (22,8 K€) en léger recul de - 0,7 K€ ;
- Les locations et mise en place de panneaux de signalisation sur voirie (2,7 K€) constants ;
- Les prestations de repas fournies aux CSC (50,7 K€) en hausse de 6,5 K€ en lien avec un nombre accru de rationnaires ;
- Les prestations de pose et dépose de banderoles (5 K€), en légère hausse de + 0,8 K€.

- Les locations diverses (60,2 K€)

Les recettes de locations correspondent à l'utilisation des chalets en légère hausse de 1,1 K€.

- Les remboursements de frais (2 087,6 K€)

Le remboursement de ces frais est en forte hausse de 519,1 K€ (+ 33,0 %). En 2024, la Ville de Niort a pris en charge des frais qui lui sont remboursés :

- par la CAN pour 919,1 K€, en hausse de 211,9 K€. Cela concerne les conventions relatives à l'entretien des zones d'activité économique (ZAE), des espaces verts du complexe sportif de la Venise verte, reprographie, charges locatives, etc.
- le CCAS pour 420,8 K€ en hausse de 97,9 K€. Il s'agit du remboursement de prestations informatiques, ressources humaines, affranchissement, avancées par la Ville.
- les budgets annexes pour 268,3 K€ en hausse de 214,4 K€, en raison du changement du mode et de l'élargissement de l'assiette de calcul de ces contributions conformément à la délibération 12/11/2024. En effet, cela concerne désormais tous les budgets annexes sous instruction budgétaire M 4 et la régie à autonomie financière énergies renouvelables.

Au titre de la mise à disposition de personnel, la Ville a perçu un remboursement du CASC à hauteur de 157,7 K€ et de la CAN à hauteur de 51,6 K€.

Les autres redevables (locataires) ont également remboursé des frais à la Ville pour 270 K€, en légère hausse de 4,1 K€.

*d) Les autres produits en hausse (+ 74,12 %)*

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Autres produits</b>	<b>2 340,8</b>	<b>1 138,1</b>	<b>4 075,8</b>	<b>1 735,0</b>	<b>74,12%</b>	<b>2 937,6</b>	<b>258,11%</b>
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	63,4	60,0	106,6	43,2	68,09%	46,6	77,67%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles, revenus concessionnaires et fermiers, etc.)	921,8	1 066,6	3 080,7	2 158,9	234,20%	2 014,1	188,84%
Produits financiers	8,5	3,0	8,0	-0,5	-5,36%	5,0	168,16%
Produits exceptionnels (Remb. assurances, autres remboursements, etc.)	528,6	6,6	6,8	-521,8	-98,71%	0,3	4,05%
Cessions d'immobilisation	709,5	0,0	861,5	152,0	21,43%	861,5	/
Reprise sur provisions	109,0	2,0	12,1	-96,9	-88,87%	10,1	506,48%

- Des atténuations de charge (106,6 K€) en hausse (+ 43,2 K€ / + 68,09 %)

Ces atténuations de charges correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel (79,2 K€) ainsi qu'à des remboursements sur charges de sécurité sociale et charges sociales (27,3 K€).

Ces produits varient chaque année en fonction des diverses situations personnelles des agents pouvant être concernés.

- Des autres produits de gestion courante (3 080,7 K€) en augmentation (+ 2 158,9 K€ / + 234,2 %)

Ces autres produits de gestion courante sont principalement constitués par les revenus des immeubles et terrains (848,1 K€) en augmentation de 87,9 K€ (+ 11,57 %) cette année. Les redevances perçues par les fermiers et concessionnaires (123,0 K€) sont en légère augmentation de 1,6 K€ (+ 1,38 %).

L'augmentation importante constatée sur ces produits est issue de la recette exceptionnelle titrée à l'issue du jugement favorable pour la Ville concernant le contentieux de la Brèche (1 830,9 K€).

- Des produits financiers (8,0 K€) en légère baisse (- 0,5 K€ / - 5,36 %)

Les produits financiers concernent le versement des intérêts 2024 de parts sociales détenues par la Ville auprès d'établissements financiers.

- Des produits exceptionnels (6,8 K€) en diminution (- 521,8 K€ / - 98,71 %)

Avec le passage à l'instruction M 57, le chapitre 77 dédié aux produits exceptionnels ne concerne que les titres annulés, ce qui explique la forte baisse par rapport à 2023. Les autres produits imputés précédemment sur ce chapitre le sont désormais sur le chapitre 75.

- Le produit des cessions d'immobilisation à hauteur de 861,5 K€ en hausse (+ 152,0 K€ / + 21,43 %)

Le tableau récapitulatif et exhaustif des cessions de l'année 2024 fait l'objet d'une délibération spécifique présentée au conseil municipal (même séance que la présentation du compte administratif).

Il convient de noter plus particulièrement les cessions suivantes :

- Plusieurs immeubles de l'îlot du Murier dans le cadre du dispositif Dignéo pour 530,1 K€
- Plusieurs parcelles route d'Aiffres pour 160,0 K€
- Une Maison d'habitation rue Ste Catherine pour 95,2 K€
- Des ventes aux enchères de véhicules et matériels pour 69,4 K€

- Les reprises sur provisions à hauteur de 12,1 K€

Une créance devient « douteuse » dès lors que son non-recouvrement dépasse deux années. Il est obligatoire de constater une provision passé ce délai. A partir du moment où une créance est admise en non-valeur, il convient de procéder à une reprise de provision. En 2023, le montant des reprises de provisions est de 12,1 K€ contre 109 K€ en 2023. Cet écart s'explique par une situation exceptionnelle en 2023, marquée par une reprise de provision faisant suite à un titre non recouvrable émis à l'encontre d'une société liquidée.

2. Des dépenses réelles de fonctionnement ajustées en s'appuyant sur différents leviers (- 3 228,0 K€ / - 4,17 % de CA à CA)

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)</b>	<b>78 789,8</b>	<b>80 212,5</b>	<b>75 561,7</b>	<b>-3 228,0</b>	<b>-4,10%</b>	<b>-4 650,8</b>	<b>-5,80%</b>
Dépenses de personnel	44 094,6	44 983,0	43 041,5	-1 053,1	-2,39%	-1 941,5	-4,32%
Charges à caractère général	17 733,9	18 221,4	15 617,5	-2 116,4	-11,93%	-2 603,9	-14,29%
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	15 176,8	15 187,2	15 129,8	-47,0	-0,31%	-57,4	-0,38%
Charges financières	1 455,2	1 483,0	1 451,7	-3,5	-0,24%	-31,3	-2,11%
Atténuations de produits et autres dépenses	294,3	317,0	316,2	21,9	7,45%	-0,8	-0,24%
Provisions	35,0	20,9	5,0	-30,0	-85,69%	-15,9	-76,02%

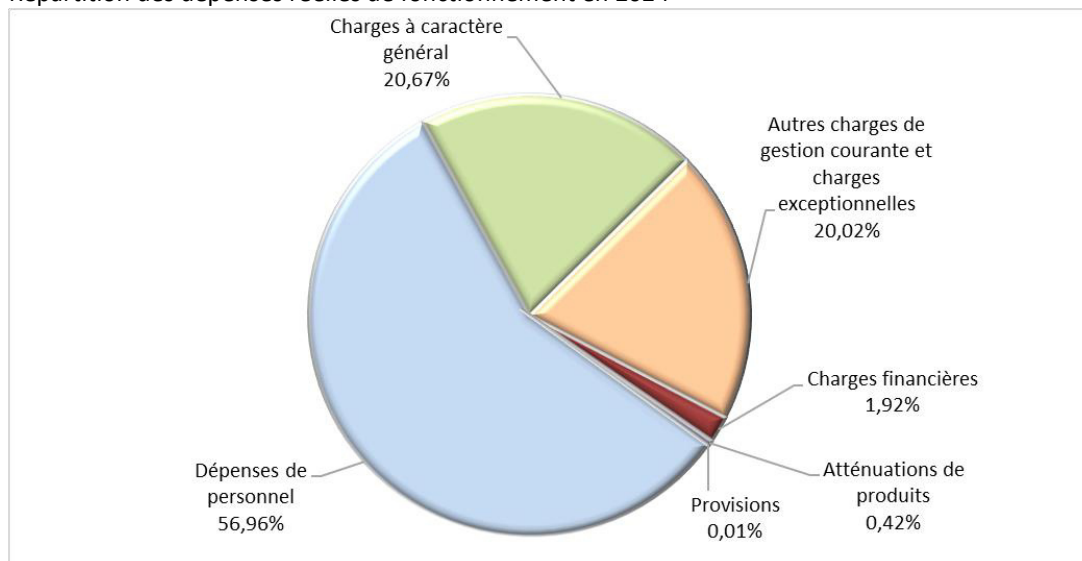
Le volume global des dépenses de fonctionnement affiche une réduction de -3 228 K€ (- 4,10 %) par rapport à 2023 avec un taux de réalisation de 94,2 %.

Cette réduction concerne particulièrement les charges à caractère général qui ont bénéficié d'un contexte moins inflationniste qu'en 2023 notamment sur le coût des matières premières, de l'alimentation et de l'énergie.

Cela concerne également les dépenses de personnel qui ont diminué essentiellement avec la mutualisation et la rationalisation des moyens liés à la direction des ressources humaines (devenue service commun CAN et Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024). Elles représentent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement (56,96 %).

Il convient enfin de lire ce taux à l'aune d'un niveau de rattachements comptables moindres en 2024 qu'en 2023. Ces rattachements s'élevaient à 2 090,2 K€ en 2024 contre 3 612,0 K€ en 2023.

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



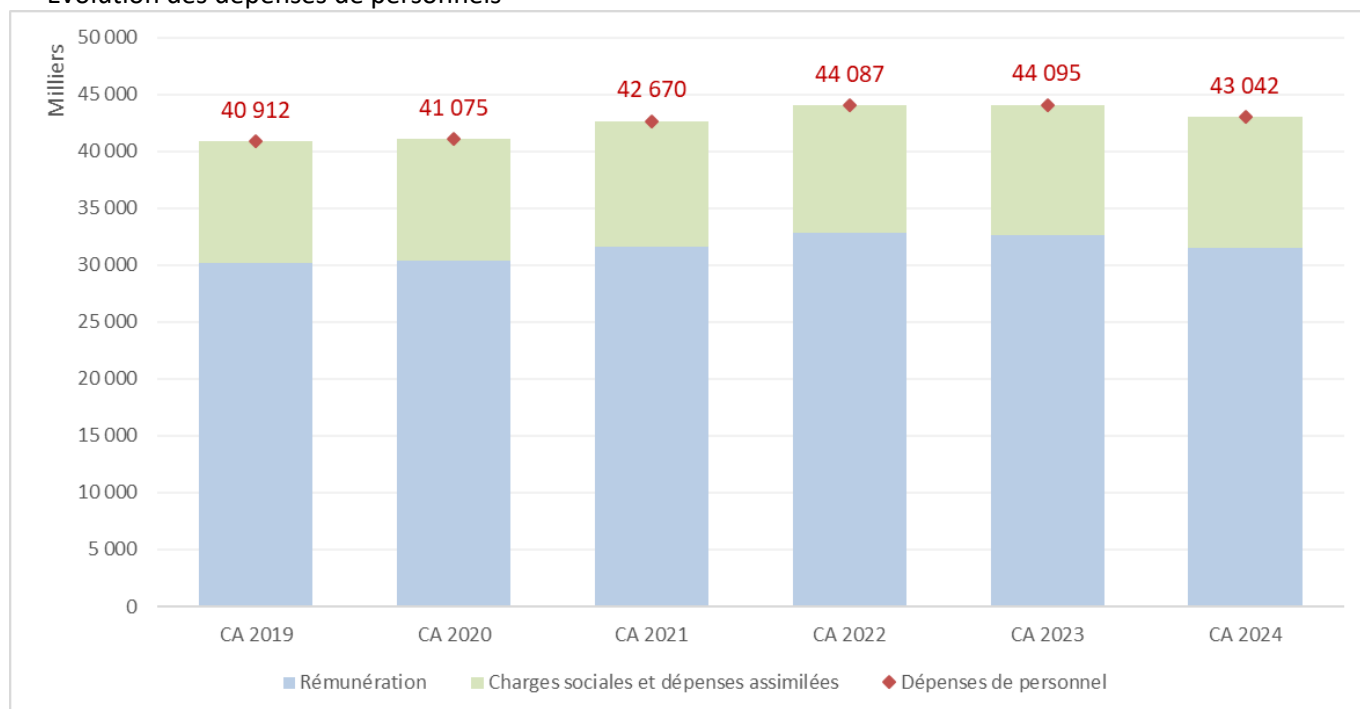
a) Des dépenses de personnel 43 041,5 K€, en diminution de 1 053,1 K€ (- 2,39 %).

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>44 094,6</b>	<b>44 983,0</b>	<b>43 041,5</b>	<b>-1 053,1</b>	<b>-2,39%</b>	<b>-1 941,5</b>	<b>-4,32%</b>
Rémunération	32 616,4	32 852,8	31 523,0	-1 093,4	-3,35%	-1 329,8	-4,05%
<i>Personnels titulaires</i>	27 219,2	28 116,7	26 400,6	-818,6	-3,01%	-1 716,1	-6,10%
<i>Personnels non titulaires</i>	2 045,8	1 882,3	1 941,1	-104,7	-5,12%	58,8	3,12%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	65,4	113,2	83,3	18,0	27,48%	-29,9	-26,40%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	3 286,0	2 740,6	3 098,0	-188,0	-5,72%	357,4	13,04%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 616,6	11 030,4	10 389,3	-227,3	-2,14%	-641,1	-5,81%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	603,6	651,2	670,3	66,7	11,05%	19,1	2,94%
Autres charges sociales	258,1	448,7	458,9	200,8	77,82%	10,2	2,28%

Les dépenses de personnel sont en forte diminution de CA à CA de - 1 053 K€ (- 2,39 %).

Cela s'explique principalement par le transfert du personnel de la direction des ressources humaines à la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre d'un service commun ; ce qui représente une baisse - 1 900 K€.

## Evolution des dépenses de personnels



Globalement, les effectifs de la Ville sont restés stables en 2024 avec 846 ETP par rapport à 2023 (hors DRH).

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par des hausses de dépenses de personnel par rapport à 2023 de la manière suivante :

- Des mesures gouvernementales ont impacté la masse salariale de la Ville pour 2023 :
  - La hausse de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit + 425 K€.
  - L'impact en année pleine sur 2024 de la hausse du point d'indice de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (6 mois en 2023) pour 275 K€ ;
  - L'impact en année pleine de la revalorisation des grilles des agents B et C sur les premiers échelons au 1<sup>er</sup> juillet 2023 soit + 50 K€ ;
  - L'impact en année pleine de la hausse du SMIC de mai 2023 soit + 30 K€ ;
- D'autres dépenses ont été réalisées par la collectivité concernant :
  - Le versement de la prime pouvoir d'achat (PPA) pour 226 K€. Cela a concerné 815 agents, principalement les agents de catégorie C ;
  - Les avancements de grade et de promotion interne ;
  - Les heures supplémentaires pour les élections législatives et européennes 112 K€ ;
  - Les recrutements d'agents en 2024 sur un certain nombre de postes qui étaient restés vacants en 2023 pendant plusieurs mois voire sur l'année complète ;
  - La déprécarisation de 6 postes à la Direction de l'éducation, venant parallèlement réduire l'enveloppe des contractuels.
  - Le versement de 51 K€ dans le cadre du capital décès (autres charges sociales).

Il est à noter qu'à compter de 2024, la participation de la Ville au CASC pour 300 K€ est comptabilisée sur les autres charges sociales des dépenses de personnel (chapitre 012) et non plus en subvention (chapitre 65).

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Participation financière au profit du CASC	287,00	289,33	290,62	292,05	299,71	291,68	-8,02	-2,68%

Ce montant est fonction du nombre d'agents présents au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ainsi que sur celui des cotisations des retraités. Les modalités de calcul de la subvention sont fixes pour la durée de la convention (3 ans).

*b) Des charges à caractère général en forte diminution de – 2 116,4 K€ (- 11,93 %)*

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Charges à caractère général</b>	<b>17 733,9</b>	<b>18 221,4</b>	<b>15 617,5</b>	<b>-2 116,4</b>	<b>-11,93%</b>	<b>-2 603,9</b>	<b>-14,29%</b>
<b>Achats énergie et eau</b>	<b>6 324,4</b>	<b>4 914,9</b>	<b>3 563,4</b>	<b>-2 761,0</b>	<b>-43,66%</b>	<b>-1 351,4</b>	<b>-27,50%</b>
Energie hors électricité (Chauffage, Combustibles, Carburant)	582,3	589,2	557,3	-25,0	-4,29%	-31,9	-5,41%
Electricité	5 268,5	3 797,1	2 477,8	-2 790,7	-52,97%	-1 319,4	-34,75%
Eau et assainissement	473,6	528,6	528,3	54,8	11,56%	-0,2	-0,04%
<b>Achats d'approvisionnement et marchandises</b>	<b>3 781,6</b>	<b>4 169,6</b>	<b>3 943,2</b>	<b>161,6</b>	<b>4,27%</b>	<b>-226,4</b>	<b>-5,43%</b>
Alimentation	1 600,4	1 728,2	1 700,6	100,1	6,26%	-27,6	-1,60%
Fournitures d'entretien	193,7	197,4	222,8	29,1	15,00%	25,4	12,84%
Fourniture de petit équipement	496,4	685,6	505,9	9,5	1,92%	-179,7	-26,21%
Fourniture de voirie	309,5	329,1	318,0	8,5	2,74%	-11,1	-3,38%
Vêtements de travail	142,2	165,9	167,4	25,2	17,72%	1,5	0,91%
Autres fournitures et marchandises diverses (petit équipement, fournitures administratives, fournitures scolaires...)	1 039,3	1 063,4	1 028,5	-10,8	-1,04%	-34,9	-3,28%
<b>Charges externes et prestations extérieures</b>	<b>7 238,9</b>	<b>8 662,9</b>	<b>7 667,4</b>	<b>428,5</b>	<b>5,92%</b>	<b>-995,5</b>	<b>-11,49%</b>
Contrats de prestations de services	2 209,8	2 464,9	2 048,7	-161,1	-7,29%	-416,1	-16,88%
Entretien et réparation terrains	1 045,6	1 286,8	1 285,7	240,1	22,96%	-1,1	-0,09%
Maintenance	702,5	684,1	656,8	-45,6	-6,49%	-27,2	-3,98%
Bâtiments	436,7	345,1	272,8	-163,9	-37,54%	-72,3	-20,95%
Entretien et réparation voies et réseaux	357,3	427,5	418,2	60,9	17,06%	-9,3	-2,18%

Primes d'assurances	233,4	452,1	440,9	207,5	88,92%	-11,2	-2,47%
Locations et charges de copropriété	425,2	525,4	376,5	-48,8	-11,47%	-149,0	-28,35%
Versements à des organismes de formation	236,9	265,0	242,5	5,6	2,37%	-22,5	-8,49%
Transports collectifs	150,1	178,3	160,9	10,8	7,17%	-17,5	-9,80%
Voyages, déplacements et missions	53,4	55,4	49,3	-4,1	-7,76%	-6,1	-11,03%
Publications	210,8	182,0	188,5	-22,4	-10,60%	6,5	3,57%
Frais de nettoyage des locaux	173,7	207,6	181,9	8,1	4,68%	-25,8	-12,42%
Frais d'affranchissement	109,2	124,0	125,1	15,9	14,57%	1,1	0,86%
Remboursement de frais à la CAN	78,0	74,7	68,7	-9,3	-11,88%	-6,0	-8,06%
Autres charges externes et services extérieurs	816,3	1 389,9	1 151,0	334,7	41,00%	-239,0	-17,19%
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>389,1</b>	<b>474,1</b>	<b>443,6</b>	<b>54,5</b>	<b>14,01%</b>	<b>-30,5</b>	<b>-6,43%</b>
Taxes foncières	349,0	422,4	400,8	51,8	14,84%	-21,6	-5,12%
Autres impôts, taxes et versements assimilés	40,1	51,7	42,8	2,7	6,80%	-8,9	-17,17%

➤ Des charges sur l'énergie et l'eau (3 563,4 K€) en nette diminution de 2 761,0 K€ (- 43,66 %)

- L'eau et l'assainissement (528,3 K€) en légère hausse de 54,8 K€ (+ 11,56 %)

Le volume des consommations d'eau a été maîtrisé sur l'ensemble de l'année. Il y a donc relativement peu de variation par rapport à 2023. Par ailleurs, la Ville a fait le choix de limiter ses rattachements 2024 aux dépenses parfaitement connues.

- L'énergie (3 035,0 K€) en nette diminution de – 2 815,7 K€ (- 48,13 %)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Chauffage, Combustibles, Carburant	430,93	432,55	365,82	511,67	582,30	557,31	-24,99	-4,29%
Electricité / gaz	2 391,75	2 404,71	2 202,16	1 242,70	5 268,48	2 477,75	-2 790,73	-52,97%
<b>Total</b>	<b>2 822,68</b>	<b>2 837,26</b>	<b>2 567,98</b>	<b>1 754,38</b>	<b>5 850,78</b>	<b>3 035,07</b>	<b>-2 815,72</b>	<b>-48,13%</b>

L'année 2024 a connu une baisse modérée du prix de l'énergie. Globalement, les volumes consommés sont légèrement en hausse mais de façon limitée.

La baisse de – 2 815,7 K€ s'explique par le fait que le CA 2023 avait été comptabilisé sur 15 mois (3 mois en 2022 et 2023 en année pleine) avec un niveau d'exécution exceptionnellement haut à 5 268,5 K€ comprenant un fort volume de rattachement de dépenses.

Afin d'éviter trop de variations d'une année à l'autre, la Ville a fait le choix de limiter ses rattachements 2024 aux dépenses parfaitement connues et d'allonger la durée de la journée complémentaire, expliquant cette forte baisse.

➤ Les achats d'approvisionnement et marchandises (3 943,2 K€) en augmentation de 161,6 K€ (+ 4,27 %)

- L'alimentation (1 700,6 K€) en hausse de 100,1 K€ (+ 6,26 %)

Labellisée « Territoire bio engagé », la Ville propose 22 % de ces repas en bio. Par ailleurs, elle dépasse les obligations de la Loi Egalim avec 68 % de produits durables. La qualité des repas est reconnue par les familles puisque 92 % d'entre eux fréquentent les 22 restaurants scolaires. Ainsi, ce sont plus de 550 000 repas qui ont été servis en 2024.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Alimentation	1 388,58	1 018,65	1 274,28	1 423,92	1 600,44	1 700,59	100,14	6,26%

Les marchés « alimentation » pour la restauration scolaire ont été renégociés en août 2023 avec un prix revu à la hausse compte tenu de l'inflation. Ces marchés sont dorénavant révisibles tous les 3 mois avec une hausse limitée à 2 % maximum.

Ainsi, l'amélioration du contenu des assiettes et le coût des matières premières expliquent la hausse continue des dépenses d'alimentation depuis 2019.

- Les fournitures, vêtements de travail et marchandises à hauteur de 2 242,6 K€ (+ 61,4 K€ / + 2,82 %)

Les fournitures, vêtements de travail et marchandises diverses se maintiennent au niveau de 2023.

➤ Les charges externes et prestations extérieures (7 667,4 K€) en augmentation de 428,5 K€ (+5,92 %)

- Les contrats de prestation de services (2 048,7 K€) en diminution de – 161,1 K€ (- 7,29 %)

Les contrats de prestation de services ont diminué de -161,1 K€ par rapport à 2023. Ils restent néanmoins dans les mêmes proportions que les années passées.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Contrats de prestations de services	2 184,46	1 886,62	2 235,89	2 176,08	2 209,82	2 048,71	-161,11	-7,29%

La baisse s'explique par le fait que des prestations 2023 n'ont pas été reconduites. D'autres ont eu lieu mais représentent des volumes moins importants que l'an passé.

Par ailleurs, travail de contrôle interne relatif à la qualité comptable a amené des changements d'imputation du compte 611 vers d'autres comptes.

- Les autres charges externes et prestations extérieures (5 618,7 K€) en hausse de 589,6 K€ (+ 11,72 %)

La hausse de ces charges est liée principalement à :

- les primes d'assurance en hausse de 207,5 K€ (+ 88,92 %) avec la mise en place de nouveaux marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et une forte hausse des franchises,
- l'entretien et la réparation des terrains (+ 22,96 %), notamment en raison du développement des îlots de fraîcheur et de la végétalisation en ville,
- les frais d'affranchissement (+ 14,57 %) avec la hausse du prix du timbre,
- l'augmentation du coût des transports collectifs (+ 7,17 %) en raison de la volatilité des prix des carburants,
- un effort porté sur la formation des agents (+ 2,37 %),
- les études et recherches (+ 155 K€) avec notamment des audits énergétiques sur les écoles, des audits dans le cadre du plan de prévention du bruit,
- un traitement des déchets sur la voie publique avec une hausse constatée (+ 74 %), dont un rattrapage du retard de facturations par la CAN de l'année 2022.

Une baisse est observée concernant la maintenance (- 6,49 %), l'entretien et la réparation des bâtiments (- 37,54 %), la location et charges de copropriété (- 11,47 %) et les publications (- 10,60 %).

- Des impôts et taxes foncières (443,6 K€) en hausse de 54,5 K€ (+ 14,01 %)

Les taxes foncières (400,8 K€) sont en légère progression de 51,8 K€ (+ 14,84 %) en lien avec la variation de l'ensemble du patrimoine immobilier assujéti et de la hausse de 3,9 % des bases fiscales.

Les autres taxes comprennent la taxe d'habitation sur les logements vacants qui progresse de + 4,6 K€ (+ 13,83 %) et des taxes et impôts sur les véhicules en hausse de 1,1 K€.

Les contributions directes acquittées par la collectivité varient en fonction des acquisitions et cessions effectuées ainsi que de leur destination (domaine public ou privé).

*c) Les autres charges de gestion courante (- 47 K€) en diminution de 0,31%*

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles</b>	15 176,8	15 187,2	15 129,8	-47,0	-0,31%	-57,4	-0,38%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse/bonus territoire)	4 886,8	4 893,3	4 874,3	-12,5	-0,26%	-19,0	-0,39%
Subvention au CCAS	5 486,3	5 497,0	5 505,9	19,7	0,36%	8,9	0,16%
Autres contributions obligatoires (écoles)	929,8	976,1	976,1	46,3	4,98%	0,0	0,00%
Subvention au budget annexe Parc des expositions de Noron	803,3	834,0	834,0	30,7	3,82%	0,0	0,00%

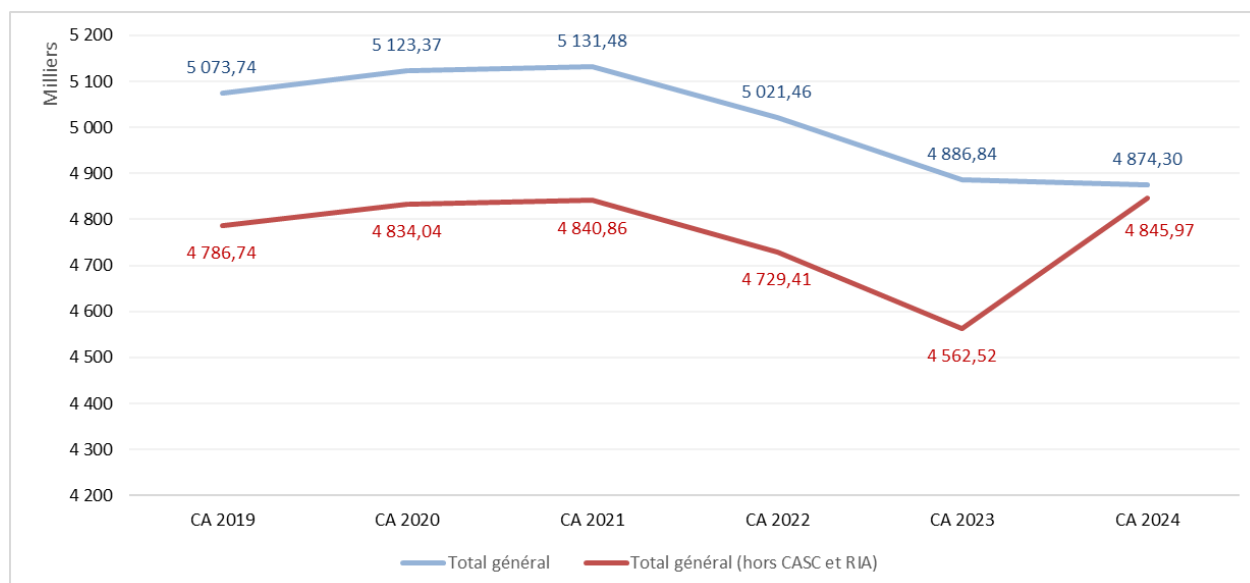
Subvention au budget annexe stationnement	1 202,1	1 055,0	1 055,0	-147,1	-12,24%	0,0	0,00%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	752,9	753,5	752,9	0,0	0,00%	-0,6	-0,09%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	689,8	675,2	691,0	1,2	0,18%	15,8	2,35%
Autres (créances éteintes, admissions en non-valeur, annulation de titres, ...)	425,8	503,1	440,6	14,7	3,46%	-62,5	-12,43%

➤ Des subventions aux personnes de droit privé de 4 874,3 K€ stables (- 0,26 %)

Ce tassement est lié à une régularisation comptable avec le changement d'imputation de la participation de la Ville au CASC qui est désormais imputée en charges de personnel (291,68 K€), au titre de l'action sociale.

En novembre 2023, la Ville de Niort et le restaurant inter administratif (RIA) ont revu la convention financière les liant pour intégrer aux subventions de la ville l'ensemble des dépenses obligatoires à sa charge, et ce afin d'être en conformité avec une circulaire interministérielle relative aux RIA. Cette révision conventionnelle a permis d'apporter un soutien financier renouvelé au RIA. la subvention s'élève à 28,33 K€ en 2024.

Le soutien de la Ville au monde associatif représente un volume de 4 845,97 K€, en nette augmentation de CA à CA (+ 283,45 K€ / + 6,21 %). Il revenu au même niveau que celui des années 2020 et 2021.



En 2024, les principales subventions versées sont réparties comme suit :

- 2 063,99 K€ versés en faveur de la jeunesse et de la vie associative, dont 1 556,9 K€ pour les centres socio-culturels,
- 1 955,29 K€ versés en faveur des associations culturelles, dont 362,53 K€ pour le CAMJI et 1 008,0 K€ pour le Moulin du Roc,
- 815,14 K€ au bénéfice des associations sportives.

➤ La subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Subvention de fonctionnement	5 050,00	5 050,00	5 050,00	5 050,00	5 250,00	5 450,00	200,00	3,81%
Subvention au CCAS - Bonus territoire et CEJ (antérieur 2023)	618,09	640,28	628,55	692,27	236,27	55,93	-180,34	-76,33%
<b>Total général</b>	<b>5 668,09</b>	<b>5 690,28</b>	<b>5 678,55</b>	<b>5 742,27</b>	<b>5 486,27</b>	<b>5 505,93</b>	<b>19,66</b>	<b>0,36%</b>

La subvention de fonctionnement du CCAS a été portée en 2024 à 5 450 K€ (+ 200 K€) afin de le soutenir financièrement compte tenu de ses dépenses supplémentaires, principalement de charges de personnel.

Le mode de versement de la subvention de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), perçue par la Ville dans le cadre du Bonus territoire (ex-Contrat Enfance Jeunesse), et reversée au CCAS est en baisse de - 180,34 K€ du fait du changement des modalités de financement. La subvention reversée au CCAS ne correspond plus qu'à la partie relative à l'ingénierie (chargés de coopération). Les aides directes destinées à financer des animations sont attribuées et versées désormais directement par la CAF au CCAS.

➤ La subvention versée au budget annexe Parc de Noron de 834,00 K€, en légère augmentation de 30,67 K€ (+ 3,82 %)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Subvention Parc de Noron	727,61	823,00	759,00	710,00	803,33	834,00	30,67	3,82%

Par cette subvention, la Ville participe au fonctionnement quotidien et aux besoins d'entretien courant et de maintien en condition opérationnelle du site (voir partie III).

➤ La subvention versée au budget annexe Stationnement à hauteur 1 055,0 K€ en diminution de - 147,0 K€ (- 12,24 %)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Subvention BA Stationnement	781,27	1 042,50	1 000,00	870,00	1 202,09	1 055,00	-147,09	-12,24%

La subvention d'équilibre versée à ce budget annexe est en baisse de - 147,0 K€ par rapport à 2023 (voir partie III).

- Les contributions aux écoles à hauteur de 976,12 K€, en hausse de 46,28 K€ (+ 5,60 %).

La Ville a une obligation de participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées (maternelles et élémentaires) sous contrat d'association avec l'Etat ainsi qu'aux écoles d'autres communes qui scolarisent de jeunes Niortais aux besoins spécifiques, dans le cadre du dispositif ULIS.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Contributions obligatoires aux écoles privées	522,07	810,11	846,74	880,49	926,24	963,75	37,50	4,05%
Contributions obligatoires aux écoles publiques autres communes (classes ULIS)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,60	12,38	8,78	244,06%
<b>Total général</b>	<b>522,07</b>	<b>810,11</b>	<b>846,74</b>	<b>880,49</b>	<b>929,84</b>	<b>976,12</b>	<b>46,28</b>	<b>4,98%</b>

En 2024, la Ville a versé aux écoles privées sous contrat une subvention globale de 963,75 K€ pour 746 élèves niortais concernés (475 en élémentaire et 271 en maternelle).

Cette subvention a fortement augmenté ces dernières années avec :

- la hausse du nombre d'élèves inscrits dans ces établissements ;
- l'obligation de participation aux frais de scolarité des élèves de maternelle ;
- une augmentation du forfait au 1er janvier 2024, dans le cadre de la révision annuelle sur la base de l'indice INSEE à la consommation de décembre (de l'ordre 3,6 %).

Par ailleurs, la Ville participe à la scolarisation de huit enfants en situation d'handicap bénéficiant du dispositif ULIS (Unité spécialisée pour l'inclusion scolaire) géré par le Rectorat académique dans les communes de Magné, Aigondigné, Mauzé-le Mignon et Chauray. Le montant versé pour l'année 2024 est de 12,4 K€. Il est à noter que l'écart de 8,8 K€ entre 2023 et 2024 s'explique par le fait que davantage d'enfants sont scolarisés dans ces classes et qu'un rattrapage de deux ans a été effectué pour la commune d'Aigondigné.

- Le contrat de gestion exploitation Acclameur à hauteur de 752,9 K€

Dans le cadre de la délégation de service public de l'Acclameur, les compensations versées à la So Space par la Ville de Niort s'élèvent à la somme de 752,9 K€, à l'identique de 2023.

- Les indemnités, frais de mission et de formation des élus à hauteur de 691,0 K€ (+ 1,2 K€ / + 0,18 %)

Les indemnités, frais de missions et de formation des élus sont légèrement à la hausse de + 1,2 K€ par rapport à 2023. Ces enveloppes varient notamment en fonction de la composition du Conseil municipal et de l'impact du point d'indice de la fonction publique.

- Les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles évaluées à 440,6 K€ en augmentation de 14,7 K€ (+ 3,46 %)
  - Les admissions en non-valeur et les créances éteintes (80,86 K€) en diminution de - 41,03 K€ (- 33,66 %)

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes sont des dépenses liées à l'irrécouvrabilité des recettes. Ces dépenses varient chaque année en fonction des impossibilités du Comptable public à obtenir leur recouvrement.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Créances admises en non-valeur	150,19	18,87	5,38	49,47	98,62	72,34	-26,28	-26,65%
Créances éteintes	57,98	27,40	46,04	80,44	23,27	8,52	-14,76	-63,40%
<b>Total général</b>	<b>208,17</b>	<b>46,26</b>	<b>51,42</b>	<b>129,91</b>	<b>121,90</b>	<b>80,86</b>	<b>-41,03</b>	<b>-33,66%</b>

En 2022 et 2023, un programme d'apurement des plus anciennes créances ((portant sur les années 2001 à 2010).) a été mis en place avec les services du Comptable public afin qu'il puisse porter ses efforts sur le recouvrement des créances récentes. Ce programme d'apurement n'est qu'un élément d'une stratégie globale relative à l'amélioration du recouvrement des produits locaux, stratégie matérialisée récemment par la signature d'une Charte du recouvrement.

A compter de 2024, l'apurement ne se fait que sur une seule année lissée ; ce qui explique la baisse de la dépense par rapport à 2023.

- Les autres charges (359,7 K€) en hausse de 55,78 K€ (+ 18,35 %)

Ces dépenses correspondent notamment aux titres annulés sur exercices antérieurs (172,93 K€), aux remises gracieuses (14,22 K€), aux dépenses d'intérêts moratoires et pénalités sur marchés (0,33 K€), aux secours (6,08 K€).

*d) Des charges financières (1 451,7 K€) en diminution de 3,5 K€ (- 0,24 %)*

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Charges financières</b>	<b>1 455,2</b>	<b>1 483,0</b>	<b>1 451,7</b>	<b>-3,5</b>	<b>-0,24%</b>	<b>-31,3</b>	<b>-2,11%</b>
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + remboursement intérêts CAN)	1 459,1	1 458,0	1 448,9	-10,1	-0,70%	-9,1	-0,62%
Intérêts / Rattachement des ICNE	-23,8	-16,9	-0,5	23,3	-98,01%	16,4	-97,20%
Autres charges financières	19,9	41,9	3,2	-16,7	-83,73%	-38,7	-92,28%

Les remboursements des intérêts des emprunts ont diminué de – 10,1 K€ par rapport à 2023 (- 0,70 %). Comme toutes les collectivités, la Ville de Niort a subi la hausse des taux d'intérêts entre 2022 et 2023. Ces derniers ont subi une baisse régulière tout au long de 2024. Les taux variables Euribor, €STR sont ainsi passés de 3,90 % en janvier à 2,71 fin décembre 2024. Le Livret A est resté constant à 3 % en 2024, la baisse n'a eu lieu qu'en février 2025 à 2,4 %. Les index à taux fixe sont passés d'un peu plus de 4 % à moins de 3,5 % (voir partie IV sur la dette).

e) Des atténuations de produits et autres dépenses (316,2 K€) en hausse de 21,9 K€ (+ 7,45 %)

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Atténuations de produits</b>	<b>294,3</b>	<b>317,0</b>	<b>316,2</b>	<b>21,9</b>	<b>7,45%</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,24%</b>
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	70,2	112,9	112,9	42,7	60,74%	0,0	0,00%
Dégrèvements de taxe sur les friches commerciales	8,5	10,0	10,8	2,3	27,50%	0,8	7,97%
Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	2,6	3,0	2,1	-0,5	-18,98%	-0,9	-29,00%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	212,9	190,1	190,1	-22,8	-10,72%	0,0	0,00%
Autres	0,0	1,0	0,3	0,3	892,00%	-0,7	-70,24%

- La contribution au FPIC (190,1 K€) en baisse de - 22,8 K€ (- 10,72 %)

La Ville de Niort ne bénéficie plus du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Elle est, de fait, devenue plus fortement contributrice et contributrice nette ; cependant une légère baisse est constatée en 2024 par rapport à 2023 (- 22,8 K€).

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)
Contribution prélèvement	135,22	145,26	150,20	138,98	212,91	190,09	-22,82	-10,72%

- Les dégrèvements de taxe sur les friches commerciales (10,8 K€) en légère hausse de 2,3 K€ (+ 27,50 %)

Les dégrèvements de taxe sur les friches commerciales sont en augmentation de + 2,3 K€. Le produit de cette taxe fluctue en fonction du nombre de locaux taxés et de l'application des taux progressifs (plus la vacance est longue et plus le taux est élevé). Un quart du produit donne lieu à des dégrèvements, les propriétaires faisant valoir une incapacité à louer.

- Les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (112,9 K€) en augmentation de + 42,7 K€ (+ 60,74 %)

Les réclamations de contribuables à la taxe d'habitation sur les logements vacants ont été plus importants en 2024 qu'en 2023. Les dégrèvements accordés par l'administration fiscale et refacturés à la Ville ont donc été plus nombreux.

f) Les dotations aux provisions (5 K€) sont en diminution de – 30,0 K€ (- 85,69 %)

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>Dotations aux provisions</b>	35,0	20,9	5,0	-30,0	-85,69%	-15,9	-76,02%
Provisions pour dépréciation des actifs circulants	35,0	20,9	5,0	-30,0	-85,69%	-15,9	-76,02%

Les provisions pour dépréciation des actifs circulants sont constituées de créances « douteuses » dont le non-recouvrement a dépassé les deux années.

Les provisions de l'année 2024 suivent le rythme annuel de progression créances « douteuses » avec un montant de 5 K€ ; c'est la raison pour laquelle elles sont en diminution par rapport à 2023.

## D. Le budget principal en section d'investissement

- Des dépenses réelles d'investissement (28 409,1 K€) croissantes dans la poursuite des projets structurants (+ 4 869,1 K€ ; + 20,68 %)

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 540,0</b>	<b>38 721,7</b>	<b>28 409,1</b>	<b>4 869,1</b>	<b>20,68%</b>	<b>-10 312,6</b>	<b>-26,63%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>23 068,6</b>	<b>36 832,3</b>	<b>26 646,2</b>	<b>3 577,6</b>	<b>15,51%</b>	<b>-10 186,1</b>	<b>-27,66%</b>
<b>BATIMENTS PUBLICS</b>	<b>2 184,8</b>	<b>2 273,7</b>	<b>1 307,6</b>	<b>-877,2</b>	<b>-40,15%</b>	<b>-966,2</b>	<b>-42,49%</b>
ADAP	633,7	820,0	579,8	-53,9	-8,50%	-240,2	-29,29%
Eglise-Notre-Dame	0,0	280,0	45,6	45,6	/	-234,4	-83,72%
Hôtel de Ville	1 091,0	160,0	82,1	-1 008,9	-92,47%	-77,9	-48,68%
Autres dépenses	460,1	1 013,7	600,0	140,0	30,42%	-413,7	-40,81%
<b>CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL</b>	<b>441,8</b>	<b>1 342,0</b>	<b>690,9</b>	<b>249,1</b>	<b>56,39%</b>	<b>-651,1</b>	<b>-48,52%</b>
Patrimoine historique et culturel	38,1	583,0	471,8	433,6	1136,68%	-111,3	-19,08%
Equipements culturels	403,6	759,0	219,2	-184,5	-45,70%	-539,8	-71,12%
<b>EDUCATION ET JEUNESSE</b>	<b>2 129,1</b>	<b>1 971,6</b>	<b>1 009,5</b>	<b>-1 119,5</b>	<b>-52,58%</b>	<b>-962,1</b>	<b>-48,80%</b>
CSC-Pontreau Colline Saint André	0,0	636,2	0,0	0,0	/	-636,2	-100,00%
Autres CSC	49,0	69,7	8,1	-40,9	-83,40%	-61,6	-88,34%
Groupes scolaires	2 080,1	1 265,7	1 001,4	-1 078,7	-51,86%	-264,3	-20,88%
<b>ESPACES PUBLICS</b>	<b>3 343,8</b>	<b>7 763,4</b>	<b>5 096,1</b>	<b>1 752,3</b>	<b>52,40%</b>	<b>-2 667,3</b>	<b>-34,36%</b>
Interventions sur l'espace public	3 166,1	6 665,3	4 919,4	1 753,4	55,38%	-1 745,8	-26,19%
Conseils de quartiers	18,2	672,7	81,3	63,1	347,21%	-591,5	-87,92%
Cimetières	159,6	425,4	95,4	-64,2	-40,24%	-330,0	-77,58%
<b>LES RESSOURCES</b>	<b>2 682,8</b>	<b>4 492,5</b>	<b>3 157,8</b>	<b>475,1</b>	<b>17,71%</b>	<b>-1 334,7</b>	<b>-29,71%</b>
CTEVN	9,3	14,6	4,6	-4,7	-50,93%	-10,0	-68,81%
Véhicules et Engins	0,0	612,0	260,4	260,4	/	-351,6	-57,45%
Service municipaux - équipements	1 406,3	1 310,2	1 054,8	-351,5	-24,99%	-255,4	-19,49%
Service municipaux - travaux	632,5	875,7	729,2	96,7	15,29%	-146,6	-16,74%
Systèmes d'information	634,7	1 680,0	1 108,9	474,2	74,71%	-571,1	-33,99%
<b>SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE</b>	<b>233,1</b>	<b>371,1</b>	<b>246,7</b>	<b>13,5</b>	<b>5,81%</b>	<b>-124,4</b>	<b>-33,53%</b>
Vidéoprotection	220,6	260,4	217,9	-2,7	-1,23%	-42,5	-16,31%
Autres dépenses	12,5	110,7	28,7	16,2	130,15%	-82,0	-74,04%

<b>SPORT</b>	<b>692,8</b>	<b>2 145,6</b>	<b>1 596,1</b>	<b>903,4</b>	<b>130,40%</b>	<b>-549,4</b>	<b>-25,61%</b>
Stades	386,2	1 576,3	1 307,6	921,4	238,60%	-268,8	-17,05%
Salles de sports	84,1	224,4	157,0	72,9	86,62%	-67,4	-30,03%
Autres dépenses	222,5	344,9	131,6	-90,9	-40,86%	-213,3	-61,85%
<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>11 360,5</b>	<b>16 472,4</b>	<b>13 541,4</b>	<b>2 180,9</b>	<b>19,20%</b>	<b>-2 931,0</b>	<b>-17,79%</b>
Parc Naturel Urbain	104,2	1 100,0	1 040,7	936,6	899,17%	-59,3	-5,39%
Port Boinot	3 192,0	3 529,6	3 218,6	26,6	0,83%	-311,0	-8,81%
RU-Pontreau Colline Saint André	2 158,8	2 527,2	2 582,4	423,5	19,62%	55,2	2,18%
Secteur Hôtel de Ville	2 139,2	2 953,2	2 763,4	624,2	29,18%	-189,8	-6,43%
Développement et autres aménagements urbains	1 870,8	3 594,9	2 374,5	503,6	26,92%	-1 220,5	-33,95%
Action foncière	1 843,0	2 602,5	1 481,9	-361,2	-19,60%	-1 120,6	-43,06%
Habitat	52,5	165,0	80,0	27,5	52,38%	-85,0	-51,52%
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>471,5</b>	<b>1 889,4</b>	<b>1 762,9</b>	<b>1 291,5</b>	<b>273,94%</b>	<b>-126,4</b>	<b>-6,69%</b>
Taxe d'aménagement reversée	385,9	259,0	259,0	-127,0	-32,90%	0,0	0,00%
Dépôts et cautionnement reçus	20,5	21,9	19,6	-0,9	-4,31%	-2,3	-10,59%
Autres dettes	0,0	6,3	6,3	6,3	/	0,0	0,00%
Titres de participation	19,1	557,0	478,0	458,9	2402,75%	-79,0	-14,18%
Autres immobilisations financières (dont avance remboursable)	45,9	1 045,1	1 000,0	954,1	2078,31%	-45,1	-4,32%

La Ville de Niort poursuit un programme d'investissement conséquent dans lequel s'inscrivent des projets structurants. Sa priorité est la qualité de vie des Niortais en lien avec la stratégie Niort Durable 2030 (rénovation urbaine, transition énergétique, etc.).

*a) Un rythme des dépenses d'équipement accéléré à hauteur de 26 646,2 K€ (+ 3 577,6 K€ / + 15,51 % de CA à CA)*

- **Les Bâtiments publics** : 1 307,6 K€ en baisse de - 877,2 K€ (- 40,15 %) de CA à CA
  - L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 579,8 K€ (- 53,9 K€ de CA à CA)

En 2024, les travaux prévus dans le cadre du programme d'accessibilité des bâtiments publics se sont poursuivis dans différents sites tels que l'aérodrome, les groupes scolaires Jules Michelet élémentaire, Jean Mermoz élémentaire et Jean Macé maternelle, la fourrière animale, le stade de Saint Liguaire, la salle des sports Villersexel, le terrain de BMX et les locaux du Secours Populaire.

- L'Eglise Notre-Dame : 45,6 K€ (+ 45,6 K€ de CA à CA)

L'année 2024 a été consacrée à l'attribution des marchés notamment du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la voute collatérale sud et du portail nord.

- La rénovation Hôtel de Ville : 82,1 K€ (- 1 008,9 K€ de CA à CA)

L'opération de restauration de la salle du Conseil municipal et de la salle attenante a pris fin à l'automne 2023. Le décompte général définitif (DGD) a clôturé l'opération début 2024.

- Les autres dépenses sur les bâtiments : 600 K€ (+ 140 K€ de CA à CA)

L'amélioration des bâtiments municipaux a concerné pour l'essentiel des travaux de rénovation thermique et énergétique ainsi que des mises aux normes d'équipements (464,3 K€).

➤ **Culture et patrimoine culturel** : 690,9 K€ en hausse de + 249,1 K€ (+ 56,39 %) de CA à CA

- Le patrimoine historique et culturel : 471,8 K€ (+ 433,6 K€ de CA à CA)

Cela concerne les travaux de sécurisation qui ont été réalisés dans la Chapelle St Hilaire pour 403,9 K€ et sur Le Pilori (34,9 K€)

- Les équipements culturels : 219,2 K€ (- 184,5 K€ de CA à CA)

Il s'agit de travaux courants ou de rénovation des équipements culturels. En 2024, ont notamment été menés des travaux sur la toiture du Moulin du Roc (177,7 K€), le site d'Erna Boinot (21,4 K€) et la Villa Pérochon (5,3 K€).

➤ **Education et jeunesse** : 1 009,5 K€ en baisse de - 1 119,5 K€ -52,58 %) de CA à CA

- Education : 1 001,4 K€ (- 1 078,4 K€ de CA à CA)

L'essentiel des travaux concernent l'entretien et la rénovation des groupes scolaires (469,8 K€). La baisse de - 1 163,5 K€ par rapport à 2023 sur ce secteur d'activité s'explique par la fin des travaux sur le GS George SAND qui se sont achevés en 2023.

La Ville a poursuivi ses programmes de travaux sur les restaurants scolaires (317,4 K€ en 2024 soit + 109,6 K€ par rapport à 2023) et pour les cours d'écoles (157,9 K€ soit - 31,3 K€).

- Jeunesse : 8,1 K€ (- 40,9 K€ de CA à CA)

Il s'agit de travaux pour la création d'un laboratoire photo dans le local rue Fontanes.

Il est à noter par ailleurs que, dans le cadre du programme des travaux initiés par les conseils de quartiers, des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation ont eu lieu dans la cour du CSC St Florent pour 51,6 K€ (voir infra).

➤ **Espaces publics** : 5 096,1 K€ en hausse de + 1 752,3 K€ (+ 52,40 %) de CA à CA

- Interventions sur l'espace public : 4 919,4 K€ (+ 1 753,4 K€ de CA à CA)

Il s'agit des réfections de voiries et des travaux des concessionnaires (3 405,0 K€), des travaux sur les ouvrages d'art et hydrauliques (449,5 K€).

La végétalisation de l'espace public s'est poursuivie en 2024 avec un montant de 332,8 K€ dont 120,7 K€ pour les aires de jeux et fontaines et 153,7 K€ au titre de l'opération Canopé (plantation d'arbres).

Les opérations de l'amélioration de l'éclairage public (716,9 K€) continuent avec notamment les travaux prévus dans le cadre du schéma directeur d'aménagement lumineux (575,2 K€).

- Conseils de quartiers : 81,3 K€ (+ 63,1 K€ de CA à CA)

Différents aménagements ont été réalisés sous l'impulsion des Conseils de quartiers de Souché (15,0 K€), St Florent (51,6 K€), Ste Pezenne (13,0 K€).

- Cimetières : 95,4 K€ (- 64,2 K€ de CA à CA)

Il s'agit de l'entretien et la rénovation des espaces au sein des cimetières.

➤ **Les ressources** : 3 157,8 K€ en hausse de + 475,1 K€ (+ 17,71 %) de CA à CA

- Le Centre technique des espaces verts et naturels (CTEVN) : 4,6 K€ (- 4,7 K€ de CA à CA)

La consultation sous forme de concours n'a été lancée que fin 2024.

- Les véhicules et engins : 260,4 K€ (+ 260,4 K€ de CA à CA)

Il s'agit d'une nouvelle AP / CP mise en place au 1er janvier 2024. Tout en optimisant, la gestion des crédits, il s'agit de valoriser l'achat des véhicules et engins avec pour objectif un verdissement et un renouvellement de la flotte sur six ans

- Service municipaux - équipements : 1 054,8 K€ (- 351,5 K€ de CA à CA)

Cela concerne les équipements utilisés par les services municipaux et leurs équipements / matériels.

- Service municipaux - travaux : 729,2 K€ (+ 96,7 K€ de CA à CA)

Dans le cadre de l'entretien de ses bâtiments, la Ville a réalisé des travaux dont 370,4 K€ au Centre Du Guesclin, 236,6 K€ pour le centre technique de la voirie et 110,1 K€ pour les bâtiments des services administratifs et techniques.

- Systèmes d'information : 1 108,9 K€ (+ 474,2 K€ de CA à CA)

La collectivité finance ses investissements informatiques dans le cadre du service commun des systèmes d'information (DSI) via un remboursement auprès de la CAN sous forme de subvention d'équipement.

➤ **La sécurité publique et civile** : 246,7 K€ en hausse de + 13,5 K€ (+ 5,81 %) de CA à CA

- La vidéoprotection : 217,9 K€ (- 2,7 K€ de CA à CA)

Il s'agit de la programmation de la vidéoprotection avec le déploiement de caméras dans le quartier du Clou-Bouchet.

- Les autres dépenses : 28,7 K€ (+ 16,2 K€ de CA à CA)

Les autres dépenses concernent le matériel de la police municipale (24,9 K€) et des équipements de la sécurité civile comme les défibrillateurs (3,5 K€).

➤ **Le sport** : 1 596,1 K€ en hausse de + 903,4 K€ (+ 130,40 %) de CA à CA

- Les stades : 1 307,6 K€ (+ 921,4 K€ de CA à CA)

Il s'agit pour l'essentiel des travaux pour le terrain synthétique sur le complexe des Gardoux (996,7 K€).

Les autres travaux représentent l'entretien courant des stades et l'achat de matériel (310,9 K€).

- Les salles sportives : 157,0 K€ (+ 72,9 K€ de CA à CA)

Il s'agit des travaux d'entretien courant et de rénovation de ces équipements sportifs ainsi que l'achat de matériel.

- Les autres dépenses : 131,6 K€ (- 90,9 K€ de CA à CA)

Ces dépenses concernent les travaux d'économie d'énergie (72,4 K€) et les travaux d'entretien dans les équipements spécifiques (golf, hippodrome, centre équestre, centre de tennis de table, etc.).

➤ **Urbanisme et habitat** : 13 541,4 K€ en hausse de + 2 180,9 K€ (+ 19,20 %) de CA à CA

- La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain : 1 040,7 K€ en hausse de + 936,6 K€ (+ 899,17 %) de CA à CA.

Les travaux prévus Boulevard Main ont pris du retard en raison notamment des intempéries (dont le report de la pose de cuves de récupération des eaux pluviales de toiture pour l'arrosage).

- Port Boinot : 3 218,6 K€ (+ 26,6 K€ de CA à CA)

Le rythme soutenu des travaux sur le site de Port Boinot a permis la réception des travaux de la Maison Patronale en juin 2024 et ceux de la Fabrique en septembre 2024. Au cours du dernier trimestre, les derniers travaux sur l'espace public ont été réalisés ou commencés pour s'achever début 2025.

De nouveaux éléments sont venus compléter le projet initial sur les espaces publics comme la mise en place d'une cuve enterrée pour l'arrosage, la repose des appareils d'éclairage sur les deux bâtiments, l'adaptation de l'escalier d'entrée de la Maison Patronale, la pose de pavés sur la terrasse Sud de la Maison Patronale, la pose d'une borne escamotable sur l'allée devant la Maison Patronale, la modification du plan de plantation, la mise en place d'un séparateur à graisse, la modification de la passerelle pour l'adapter à la présence de l'escalier de secours de la Fabrique, et diverses adaptations ponctuelles.

- Le renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André (PCSA) : 2 582,4 K€ (+ 423,5 K€ de CA à CA)

La priorité a été donnée en 2024 :

- à l'avancée des travaux dans les locaux du Centre Socioculturel Grand Nord ainsi que les études pour la rénovation de la Maison France Services ;
- aux travaux d'aménagement des espaces publics qui ont débuté en septembre avec notamment l'intégration d'une cuve enterrée pour la récupération des eaux pluviales, ce qui a redimensionné fortement le programme des travaux des rues de ce secteur.

Par ailleurs, se sont poursuivies différentes études sur les autres secteurs du programme, notamment la rue du Maréchal Leclerc.

- Le secteur Hôtel de ville : 2 763,4 K€ (+ 624,2 K€ de CA à CA)

Les travaux d'aménagement ont été achevés quasiment sur l'ensemble du programme prévu. Après ceux de la rue de l'Hôtel de Ville, ont été finalisés ceux de la rue Emile Bèche, de la place des Tribunaux, de la rue du Murier et de la rue de l'Abreuvoir. L'aménagement de la rue du Palais devrait être terminé sur ce premier semestre 2025.

- Développement et autres aménagements urbains : 2 374,5 K€ (+ 503,6 K€ de CA à CA)

Il s'agit principalement de l'opération Pôle Gare Niort-Atlantique dont le montant de participation versé à la CAN était de 2 004,0 K€ en 2024 (+ 508,6 K€ de CA à CA).

Par ailleurs, plusieurs études ont été menées notamment dans le cadre du programme Action Cœur de Ville pour un montant global de 242,0 K€.

- L'action foncière : 1 481,9 K€ (- 361,2 K€ de CA à CA)

Les acquisitions foncières et préemptions de la collectivité ont été moins importantes en 2024 (918,7 K€) qu'en 2023 (- 806,0 K€).

A l'inverse, les acquisitions d'immeubles ont été plus élevées à hauteur de 539,8 K€ (+433,0 K€) dépendant des opportunités qui se présentent.

- L'habitat : 80 K€ (+ 27,5 K€ de CA à CA)

Il s'agit des subventions versées par la Ville dans le cadre du programme de rénovation des logements sociaux (participation au PLH)

#### *b) Des dépenses d'investissement autres que dépenses d'équipement*

- **La taxe d'aménagement reversée** : 259 K€ en baisse de - 127 K€ (- 32,90 %) de CA à CA

La loi de finances 2022 a rendu possible le partage de la taxe d'aménagement entre la Ville et la CAN, concernant les zones d'aménagement économique (ZAE) et parcs d'activités ainsi que les projets ayant donné lieu à un financement de Niort Agglo.

Le paiement s'effectuant en N+1, la Ville a versé 259 K€ à la CAN en 2024 au titre des permis de construire ayant donné lieu à un achèvement en 2023.

- **Les dépôts et cautions reversés** : 19,6 K€ en baisse de - 0,9 K€ (- 4,31 %) de CA à CA

Cela concerne le remboursement des cautions versées notamment par des locataires de la collectivité. Ce montant varie chaque année en fonction des fins des contrats de bail.

- **Autres dettes** : 6,3 K€ en hausse de 6,3 K€ de CA à CA

Cela concerne le remboursement à la SARL MINEDA CONSEIL de l'avance en compte courant réalisé auprès de la SCI MINEDA IMMOBILIER. Cette opération a été faite dans le cadre de l'intégration du passif et de l'actif de cette SCI (délibération D-2024-268 du 23 septembre 2024).

- **Les titres de participations** : 478 K€ en hausse de + 458,9 K€ (+ 2 402,75 %) de CA à CA

Cela correspond au paiement de l'apport en capital complémentaire à la SEMIE (455,3 K€) et au rachat des parts de DEXIA détenues auprès de la SEMIE (22,7 K€). (délibérations du 5 février 2024).

- **Les autres immobilisations financières** : 1 000 K€ en hausse de + 954,1 K€ (+ 2 078,31 %) de CA à CA

Cela correspond au paiement de l'avance en compte courant d'associés réalisé au profit de la SEMIE (voir délibération D-2023-436 du 20 décembre 2023).

2. Des recettes réelles d'investissement de 21 392,5 K€ (+ 6 400 K€ / + 42,78 % de CA à CA)

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (en %)
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 992,3</b>	<b>22 012,0</b>	<b>21 392,5</b>	<b>6 400,2</b>	<b>42,69%</b>	<b>6 400,2</b>	<b>29,08%</b>
<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 473,3</b>	<b>3 219,4</b>	<b>2 753,8</b>	<b>-1 719,5</b>	<b>-38,44%</b>	<b>-1 719,5</b>	<b>-53,41%</b>
<b>BATIMENTS PUBLICS</b>	<b>386,2</b>	<b>55,0</b>	<b>55,0</b>	<b>-331,1</b>	<b>-85,75%</b>	<b>-331,1</b>	<b>-601,59%</b>
ADAP	76,0	0,0	0,0	-76,0	-100,00%	-76,0	/
Eglise-Notre-Dame	8,3	0,0	0,0	-8,3	-100,00%	-8,3	/
Hôtel de Ville	293,0	55,0	55,0	-238,0	-81,21%	-238,0	-432,33%
Autres recettes	9,0	0,0	0,0	-9,0	-100,00%	-9,0	/
<b>CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL</b>	<b>0,0</b>	<b>122,4</b>	<b>180,9</b>	<b>180,9</b>	<b>/</b>	<b>180,9</b>	<b>147,81%</b>
Patrimoine historique et culturel	0,0	122,4	180,9	180,9	/	180,9	147,81%
<b>EDUCATION ET JEUNESSE</b>	<b>326,0</b>	<b>321,8</b>	<b>97,9</b>	<b>-228,1</b>	<b>-69,96%</b>	<b>-228,1</b>	<b>-70,87%</b>
CSC-Pontreau Colline Saint André	0,0	295,2	75,0	75,0	/	75,0	25,41%
Autres CSC	164,3	0,0	0,0	-164,3	-100,00%	-164,3	/
Groupes scolaires	161,7	26,6	22,9	-138,8	-85,82%	-138,8	-521,77%
<b>ESPACES PUBLICS</b>	<b>143,3</b>	<b>146,7</b>	<b>76,6</b>	<b>-66,7</b>	<b>-46,53%</b>	<b>-66,7</b>	<b>-45,44%</b>
Intervention sur l'espace public	143,3	124,6	52,5	-90,8	-63,33%	-90,8	-72,82%
Conseils de quartiers	0,0	22,1	24,1	24,1	/	24,1	108,82%
<b>LES RESSOURCES</b>	<b>502,3</b>	<b>507,9</b>	<b>498,5</b>	<b>-3,9</b>	<b>-0,77%</b>	<b>-3,9</b>	<b>-0,76%</b>
Véhicules et Engins	0,0	10,0	0,0	0,0	/	0,0	0,00%
Service municipaux - équipements	66,6	246,6	180,0	113,4	170,36%	113,4	45,99%
Service municipaux - travaux	391,3	251,3	284,2	-107,2	-27,38%	-107,2	-42,63%
Systèmes d'information	44,4	0,0	34,3	-10,1	-22,80%	-10,1	/
<b>SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE</b>	<b>52,6</b>	<b>57,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-52,6</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-52,6</b>	<b>-91,13%</b>
Vidéoprotection	52,6	12,7	0,0	-52,6	-100,00%	-52,6	-414,05%
Autres recettes	0,0	45,0	0,0	0,0	/	0,0	0,00%
<b>SPORT</b>	<b>4,0</b>	<b>33,9</b>	<b>209,5</b>	<b>205,5</b>	<b>5141,02%</b>	<b>205,5</b>	<b>606,93%</b>
Stades	0,0	0,0	185,0	185,0	/	185,0	/
Salles de sports	4,0	9,3	0,0	-4,0	-100,00%	-4,0	-42,86%
Autres recettes	0,0	24,5	24,5	24,5	/	24,5	100,00%

<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>3 059,0</b>	<b>1 973,9</b>	<b>1 635,3</b>	<b>-1 423,6</b>	<b>-46,54%</b>	<b>-1 423,6</b>	<b>-72,12%</b>
Parc Naturel Urbain	566,4	87,1	87,1	-479,4	-84,63%	-479,4	-550,51%
Port Boinot	465,0	406,0	316,0	-149,0	-32,04%	-149,0	-36,70%
RU-Pontreau Colline Saint André	930,2	696,5	709,3	-220,9	-23,75%	-220,9	-31,71%
Secteur Hôtel de Ville	796,9	484,3	477,5	-319,3	-40,07%	-319,3	-65,94%
Développement et autres aménagements urbains	229,8	300,0	45,4	-184,4	-80,25%	-184,4	-61,46%
Action foncière	70,7	0,0	0,0	-70,7	-100,00%	-70,7	/
<b>Autres recettes d'investissement</b>	<b>10 519,0</b>	<b>18 792,6</b>	<b>18 638,7</b>	<b>8 119,7</b>	<b>77,19%</b>	<b>8 119,7</b>	<b>43,21%</b>
FCTVA	1 987,4	2 811,8	2 811,8	824,4	41,48%	824,4	29,32%
Taxe d'aménagement	932,1	1 100,0	823,0	-109,0	-11,70%	-109,0	-9,91%
Excédents de fonctionnement capitalisés	7 005,9	14 304,6	14 304,6	7 298,7	104,18%	7 298,7	51,02%
Amendes de police	583,0	550,0	672,4	89,4	15,34%	89,4	16,26%
Dépôts et cautionnement reçus	10,6	21,8	26,1	15,5	146,30%	15,5	71,30%
Autres immobilisations financières	0,0	4,4	0,7	0,7	/	0,7	16,74%

*a) Les recettes d'équipement à hauteur de 2 753,8 K€ (- 1 719,5 K€ / - 38,44 %)*

Les recettes d'équipement sont générées par l'exécution des dépenses des projets éligibles à leur financement.

➤ **Les Bâtiments publics** : 55 K€

- La rénovation Hôtel de Ville : 55 K€

Ont été versés les soldes de subvention :

- de la DRAC : 50 K€
- du Département des Deux-Sèvres : 5 K€

➤ **Culture et patrimoine culturel** : 180,9 K€

- Le patrimoine historique et culturel : 180,9 K€

Dans le cadre des travaux de sécurisation réalisés dans la Chapelle St Hilaire, ont été versées les avances de subventions :

- de la DSIL : 62,4 K€
- du Département des Deux-Sèvres : 67,5 K€
- de la CAN (PACT III) : 48 K€
- de la fondation du patrimoine : 3 K€

➤ **Education et jeunesse** : 97,9 K€

- Education : 22,9 K€

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique dans les groupes scolaires, la Ville a bénéficié de la subvention :

- du Département des Deux-Sèvres : 18,4 K€ pour Chantemerle (fond chaleur)

- de l'ADEM : 4,8 K€ pour divers travaux de rénovation
  - Jeunesse : 75 K€

Dans le cadre des travaux CSC Grand Nord (AP/CP renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André), la Ville a bénéficié de la subvention de la CAN (PACT III) : 75 K€

- **Espaces publics** : 76,6 K€
  - Interventions sur l'espace public : 52,5 K€

Concernant les travaux sur l'éclairage public, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a versé 30,9 K€ dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE).

Par ailleurs, la CAN a versé 21,6 K€ dans le cadre des abris bus (opération pour compte de tiers).

- Conseils de quartiers : 24,1 K€

Dans le cadre des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation qui ont eu lieu dans la cour du CSC St Florent, l'Agence de l'eau a versé une subvention de 24 K€.

- **Les ressources** : 498,5 K€
  - Service municipaux - équipements : 180 K€.

La Ville a bénéficié des subventions suivantes pour :

- Les archives : 5,7 K€ de la part de la DRAC
- La propreté urbaine (Corbeille multi-flux et cani poches pour le centre-ville) : 50,6 K€ de la part de CITEO et 110,1 K€ de la part de l'ADEME
- les véhicules et engins : 5 K€ de l'Etat (bonus écologique)
- l'aérodrome : 8,4 K€ de l'Etat (DGAC).
- Service municipaux - travaux : 284,2 K€

La Ville a bénéficié des subventions suivantes pour :

- Le projet de bâtiment mutualisé dédié aux archives (études préalables) : 3,4 K€ de la part du Département des Deux-Sèvres
- Les travaux au centre Du Guesclin : 121 K€ de CAN
- La gestion technique des bâtiments : 159,7 K€ de l'Etat (DSIL).
- Système d'information : 34,3 K€

Il s'agit du remboursement par CCAS de sa part au titre des investissements effectués dans le cadre du service mutualisé des système d'information.

- **Le sport** : 209,5
  - Les stades : 185 K€

La CAN (PACT III) a versé une avance de 185 K€ pour des travaux de création du terrain synthétique sur le complexe des Gardoux.

- Les autres recettes : 24,5 K€

Le Département des Deux-Sèvres a versé 24,5 K€ pour le parcours santé fitness dans le parc Camille Richard.

➤ **Urbanisme et habitat** : 1 635,3 K€

- La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain : 87,1 K€

Ont été versées les subventions :

- du Département des Deux-Sèvres : 70 K€
- de la Région Nouvelle Aquitaine : 16,5 K€
- de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 0,5 K€

- Port Boinot : 316 K€

Ont été versées les subventions :

- la DSIL : 71 K€
- le Fonds Friche : 70 K€
- le Département 79 (Contrat départemental pour l'attractivité territoriale – CDAT) : 150 K€
- le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) : 25 K€

- Le renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André (PCSA) : 709,3 K€

Ont été versées les subventions de :

- l'Etat (ANRU) : 292 K€
- l'Etat (DSIL) : 100,3
- l'Etat (fond vert) : 16,6 K€
- la CAN (PACT III) : 187,5 K€
- la CAF : 112,9 K€
- l'Agence de l'eau Loire Bretagne : 0,1 K€

- Le secteur Hôtel de ville : 477,5 K€

Ont été versées les subventions :

- de la CAN (PACT III) : 235,0 K€
- de la DSIL : 122,0 K€
- du Département (fonds de solidarité) : 120 K€

- Développement et autres aménagements urbains : 45,4 K€

L'Etat a versé les subventions suivantes dans le cadre du fonds vert :

- 20,0 K€ pour l'étude « Défi des transitions prolongement Boinot Galuchet »
- 23,9 K€ pour l'étude « Plan guide paysager secteur Galuchet Noron »
- 1,5 K€ pour l'étude « Coulée verte amont - boucle de Coquelone »

*b) Les autres recettes d'investissement*

- Le FCTVA investissement à hauteur de 2 811,8 K€ en hausse de 824,4 K€ (+ 41,48 %)

Le montant des dépenses d'équipement éligibles figurant au CA 2023 étant supérieur à celui du CA 2022, le FCTVA est par voie de conséquence également en augmentation.

- Le produit de la taxe d'aménagement de 823,0 K€ en diminution (- 109 K€ / - 11,70 %)

Les produits de taxe d'aménagement sont perçus en fonction des projets d'urbanisme éligibles et varient notamment selon le dynamisme du marché immobilier, le nombre de permis de construire et les projets économiques dans les ZAE.

- Le produit des amendes de police est de 672,4 K€ en augmentation (+ 89,4 K€ / + 15,34 %)

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L 2334-24 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

### III. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

#### A. Stationnement

Ce budget permet le suivi comptable des parkings aménagés qu'ils soient gérés en concession ou en prestation de services.

1. Un résultat net cumulé de 150,90 K€

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	2 206 186,67 €	Recettes	953 007,83 €
Dépenses	1 845 627,10 €	Dépenses	455 359,69 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>360 559,57 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>497 648,14 €</b>
Résultat antérieur	62 774,60 €	Résultat antérieur	-729 682,23 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>423 334,17 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>-232 034,09 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-40 397,00 €
		Résultat net de l'investissement	-272 431,09 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>150 903,08 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	2 639 217,27 €	Recettes	647 784,80 €
Dépenses	1 846 760,44 €	Dépenses	850 788,11 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>792 456,83 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-203 003,31 €</b>
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	-526 678,92 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>792 456,83 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>-729 682,23 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	-729 682,23 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>62 774,60 €</b>	

Le résultat de l'exercice 2024 d'exploitation s'élève à 360,56 K€ contre 792,5 K€ en 2023 soit une baisse de - 431,90 K€ (- 54,5 %). Le résultat cumulé d'exploitation est de 423,33 K€ prenant en compte le résultat antérieur soit 62,77 K€.

Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de 497,65 K€ contre - 203,00 K€ en 2023 (700,65 K€ / + 345,14 %). Le résultat cumulé d'investissement est de - 272,43 K€.

Les restes à réaliser étant de 40,40 K€, le besoin de financement en investissement est de 272,43 K€ en 2024, contre 729,68 K€ en 2023 (- 457,25 K€ / - 62,66 %).

#### 2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel s'élève à 542,8 K€ en légère diminution de - 33,90 K€ (- 5,88 %), son niveau permet d'absorber le capital d'emprunt remboursé (437,30 K€) et de dégager une CAF nette de 105,50 K€.

Le résultat d'investissement réel est de 721,62 K€, en hausse de + 279,37 K€ (+ 63,17 %)

En K€		CA 2023	VOTE 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en %)	Taux réalisation 2024 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	2 229,22	2 103,70	2 165,10	-64,12	-2,9%	61,40	2,9%	102,9%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	1 652,52	1 717,17	1 622,30	-30,22	-1,8%	-94,87	-5,5%	94,5%
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>576,70</b>	<b>386,53</b>	<b>542,80</b>	<b>-33,90</b>	<b>-5,9%</b>	<b>156,27</b>	<b>40,4%</b>	<b>140,4%</b>
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/	/
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>576,70</b>	<b>386,53</b>	<b>542,80</b>	<b>-33,90</b>	<b>-5,9%</b>	<b>156,27</b>	<b>40,4%</b>	<b>140,4%</b>
F	Amortissement d'emprunt	429,49	437,30	437,30	7,81	1,8%	0,00	0,0%	100,0%
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>147,21</b>	<b>-50,77</b>	<b>105,50</b>	<b>-41,71</b>	<b>-28,3%</b>	<b>156,27</b>	<b>-307,8%</b>	<b>-207,8%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	45,00	31,09	31,09	/	-13,91	-30,9%	69,1%
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	62,77	0,00	0,00	/	-62,77	-100,0%	0,0%
<b>K = G + H + J</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>147,21</b>	<b>57,00</b>	<b>136,59</b>	<b>-10,62</b>	<b>-7,2%</b>	<b>79,59</b>	<b>139,6%</b>	<b>239,6%</b>
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	11,30	786,68	8,06	-3,24	-28,6%	-778,62	-99,0%	1,0%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	453,55	729,68	729,68	276,14	60,9%	0,00	0,0%	100,0%
<b>N = m-l</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>442,25</b>	<b>-57,00</b>	<b>721,62</b>	<b>279,37</b>	<b>63,2%</b>	<b>778,62</b>	<b>-1366,0%</b>	<b>-1266,0%</b>
I	Financement disponible pour l'investissement	147,21	57,00	136,59	-10,62	-7,2%	79,59	139,6%	239,6%
<b>O=N-I**</b>	<b>Volume d'emprunt</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>/</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0,0%</b>

° hors résultat antérieur reporté et cessions

\* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

\*\* Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

### ➤ Recettes réelles d'exploitation

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (€)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	<b>2 639,2</b>	<b>2 221,5</b>	<b>2 206,2</b>	<b>-433,0</b>	<b>-16,41%</b>	<b>-15,3</b>	<b>-0,69%</b>
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>2 229,2</b>	<b>2 211,5</b>	<b>2 196,2</b>	<b>-33,0</b>	<b>-1,48%</b>	<b>-15,3</b>	<b>-0,69%</b>
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	8,8	62,8	9,1	0,3	3,31%	-53,7	-85,58%
Subvention d'équilibre du budget principal	1 202,1	1 055,0	1 055,0	-147,1	-12,24%	0,0	0,00%
Autres produits de gestion courante	1 007,1	1 048,7	1 101,0	94,0	9,33%	52,3	4,99%
Autres produits exceptionnels	11,3	0,0	0,0	-11,3	-100,00%	0,0	/
Produits de cessions	0,0	45,0	31,1	31,1	/	-13,9	-30,91%

**Les recettes d'exploitation**, d'un montant de 2 196,2 K€, sont en diminution de - 33 K€ (- 1,48 %) par rapport à 2023 :

- **Les produits du domaine et des services** sont stables à hauteur de 9,1 K€. Ils correspondent au remboursement de la TEOM par la So Space.
- **La subvention exceptionnelle du budget principal** de 1 055,0 K€ (- 147,1 K€). Ce montant a été défini en fonction de l'équilibre budgétaire voté.
- **Des produits de gestion courante** de 1 101,0 K€ (+ 94 K€) sont issus, d'une part des recettes provenant des usagers en lien avec un taux de fréquentation horaire en hausse dans les parkings (1 092,3 K€) et du paiement de la redevance versées par la So Space (8,7 K€). La hausse de CA à CA porte sur les recettes des parkings.

- Ainsi, la progression du produit des recettes usagers a contribué à la baisse du montant de la subvention du budget principal (-147.1 K€)
- **Les produits de cessions** (31 ,1 K€) correspondent à la vente du parking du Murier appartenant à l'îlot éponyme (voir page 20).

➤ *Dépenses réelles d'exploitation*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (€)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (%)
<b>DÉPENSES</b>	<b>1 846,8</b>	<b>2 221,5</b>	<b>1 845,6</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,06%</b>	<b>-375,8</b>	<b>-16,92%</b>
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 652,5</b>	<b>1 717,2</b>	<b>1 622,3</b>	<b>-30,2</b>	<b>-1,83%</b>	<b>-94,9</b>	<b>-5,52%</b>
Charges à caractère général	1 298,8	1 161,0	1 091,9	-206,9	-15,93%	-69,0	-5,95%
Charges financières	203,8	194,7	192,0	-11,8	-5,78%	-2,7	-1,39%
Charges exceptionnelles	149,8	361,5	338,4	188,6	125,88%	-23,1	-6,40%
Provisions	0,1	0,0	0,0	-0,1	-100,00%	0,0	/

**Les dépenses d'exploitation** d'un montant 1 622,3 K€ sont en baisse de - 30,2 K€ (- 1,83 %) par rapport à 2023.

- Les charges à caractère général sont en diminution de - 206,9 K€ (- 15,93 %) :
  - Cette baisse s'explique principalement par une régularisation comptable concernant les compensations tarifaires versées à la So Space dans le cadre de la gestion des parkings aménagés du chapitre 011 vers le chapitre 67 (- 314,1 K€).
  - Pour la première année, il est appliqué le principe du remboursement de charges (frais de siège) au profit du budget principal qui représente un montant de 101,6 K€. Une délibération dédiée est présentée au conseil municipal.
  - Les frais bancaires sont en hausse en lien avec la fréquentation des usagers payant par carte bancaire (+ 1,1 K€).
  - La taxe foncière a été impactée par la hausse de taux réglementaire (+ 4,4 K€).
- **Les charges financières** (192 K€) sont en baisse conformément au profil d'extinction des contrats de prêts.
- **Les charges exceptionnelles** (338,4 K€) sont en augmentation (+ 188,6 K€) à la suite au transfert d'imputation qui a été opéré courant 2024 du chapitre 011 vers le chapitre 67 e pour la gestion des compensations versées à la So Space. Ces compensations sont donc désormais intégralement retracées sur le même compte pour :
  - Le versement à la So Space d'une compensation à hauteur de 109,30 K€ correspondant à l'écart entre les tarifs économiques calculés par le délégataire comme étant ceux permettant l'équilibre du budget et les tarifs votés par la Ville pour les parkings en concession de La Roulière et Saint Jean.

- Le versement à la So Space du différentiel sur les 4 parking en concession Hôtel de Ville, Marcel Paul, Roulière, Saint Jean correspondant à la différence entre le tarif normal du stationnement par abonnements voté par la Ville de Niort et les tarifs spécifiques des abonnements résidents, actifs et étudiants soit 239,89 K€.

➤ *Dépenses réelles d'investissement*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (€)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (%)
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>440,8</b>	<b>494,3</b>	<b>445,4</b>	<b>4,6</b>	<b>1,04%</b>	<b>-48,9</b>	<b>-9,90%</b>
Immobilisations corporelles	11,3	57,0	8,1	-3,2	-28,64%	-48,9	-85,85%
Emprunts et dettes assimilées	429,5	437,3	437,3	7,8	1,82%	0,0	0,00%

Les dépenses réelles d'investissement (445,4 K€) sont en hausse par rapport à 2023 (+ 4,6 K€ / + 1,04 %).

Les principaux mouvements en dépenses sont constitués du remboursement du capital de la dette (pour 437,5 K€) en légère hausse par rapport à 2023, conformément au profil d'extinction des emprunts.

Les travaux de remplacement d'une pompe de relevage pour le Parking de la Brèche pour un montant de 8,1 K€.

➤ *Recettes réelles d'investissement*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (€)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (%)
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>453,5</b>	<b>729,7</b>	<b>729,7</b>	<b>276,1</b>	<b>60,88%</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00%</b>
Autres réserves / excédents d'exploitation capitalisés	453,5	729,7	729,7	276,1	60,88%	0,0	0,00%

Les recettes réelles d'investissement (729,7 K€) sont en hausse (+ 276,1 K€ / + 60,88 %)

Elles correspondent au montant des réserves inscrit en recettes d'investissement lors de l'affectation du résultat 2023 pour couvrir besoin de financement de la section d'investissement.

## B. Pompes Funèbres

1. Un résultat net cumulé de - 30,4 K€

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	59 586,26 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	76 069,33 €	Dépenses	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-16 483,07 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat antérieur	-21 234,34 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-37 717,41 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 320,41 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>-30 397,00 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	48 156,78 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	53 611,62 €	Dépenses	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 454,84 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat antérieur	-15 779,50 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-21 234,34 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 320,41 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>-13 913,93 €</b>	

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section d'exploitation s'élève à - 16,5 K€ contre - 5,4 K€ en 2023 (- 11,03 K€) ce qui traduit un rythme de recettes insuffisant par rapport aux charges d'exploitation.

Le résultat cumulé pour 2024 s'aggrave à hauteur de - 37,7 K€, constitué du résultat de l'exercice 2024 augmenté du résultat cumulé de la section d'exploitation N-1 (- 21,2 K€).

Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de 7,3 K€ identique à 2023.

Le besoin de financement en investissement s'élève ainsi à - 7,3 K€ en 2023 comme en 2023.

Les résultats font alors apparaître un déficit général de clôture de - 30,4 K€.

## 2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel est déficitaire de - 16,5 K€ en forte diminution (- 11,0 K€).

En K€		CA 2023	VOTE 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	48,16	104,73	59,59	11,43	23,7%	-45,15	-43,1%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	53,61	83,50	76,07	22,46	41,9%	-7,43	-8,9%
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>-5,45</b>	<b>21,23</b>	<b>-16,48</b>	<b>-11,03</b>	<b>202,2%</b>	<b>-37,72</b>	<b>-177,6%</b>
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>-5,45</b>	<b>21,23</b>	<b>-16,48</b>	<b>-11,03</b>	<b>202,2%</b>	<b>-37,72</b>	<b>-177,6%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>-5,45</b>	<b>21,23</b>	<b>-16,48</b>	<b>-11,03</b>	<b>202,2%</b>	<b>-37,72</b>	<b>-177,6%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
J*	Résultat d'exploitation reporté (recette nette)	0,00	-21,23	0,00				
<b>K = G + H + J</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>-5,45</b>	<b>0,00</b>	<b>-16,48</b>	<b>-11,03</b>	<b>202,2%</b>	<b>-16,48</b>	<b>/</b>
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	/	-7,32	-100,0%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	/	-7,32	-100,0%
<b>N = m-l</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>/</b>	<b>0,00</b>	<b>/</b>
I	Financement disponible pour l'investissement	-5,45	0,00	-16,48	-11,03	202,2%	-16,48	/
<b>O=N-I**</b>	<b>Volume d'emprunt</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>/</b>	<b>0,00</b>	<b>/</b>

° hors résultat antérieur reporté

\* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

\*\* Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

### ➤ Recettes réelles d'exploitation

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (€)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (%)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>48,2</b>	<b>104,7</b>	<b>59,6</b>	<b>11,4</b>	<b>23,73%</b>	<b>-45,1</b>	<b>-43,11%</b>
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	48,1	104,7	59,6	11,4	23,75%	-45,2	-43,11%

**Les recettes réelles d'exploitation** (59,6 K€) sont en hausse de 11,4 K€ (+ 23,73 %) en raison de l'augmentation de l'activité facturée et des tarifs sur ce budget en 2024 :

Activité funéraire	2023	2024	Ecart	Ecart en %
Fosse simple adulte	44	62	18	40,91%
Fosse double adulte	16	20	4	25,00%
Fosse triple adulte	3	1	-2	-66,67%
Fosse enfant	6	5	-1	-16,67%
Fosse urne / reliquaire	6	17	11	183,33%
Exhumation de cercueil	6	1	-5	-83,33%
Réduction de corps	11	16	5	45,45%
Ouverture cavurne / columbarium	111	105	-6	-5,41%
Dispersion de cendres	180	179	-1	-0,56%
Fourniture plafonds	18	15	-3	-16,67%
Fourniture housses	2	3	1	50,00%
Pose d'un monument	1	0	-1	-100,00%
Admission chambre froide	3	14	11	366,67%
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>438</b>	<b>31</b>	<b>7,62%</b>

➤ *Dépenses réelles d'exploitation*

Les dépenses réelles d'exploitation (76,1 K€) sont en augmentation de 22,5 K€ (+ 41,89 %).

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (€)	Ecart CA 2024 /Voté 2024 (%)
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>53,6</b>	<b>83,5</b>	<b>76,1</b>	<b>22,5</b>	<b>41,89%</b>	<b>-7,4</b>	<b>-8,90%</b>
Charges à caractère général	16,6	38,1	37,6	21,1	127,17%	-0,5	-1,26%
Charges de personnel	36,9	44,8	38,4	1,5	4,10%	-6,3	-14,18%
Autres charges de gestion courante	0,08	0,30	0,04	-0,04	-48,03%	-0,26	-85,41%
Charges exceptionnelles	0,07	0,30	0,00	-0,07	-100,00%	-0,3	-100,00%
Provisions	0,01	0,1	0,01	0,00	21,49%	0,0	-85,30%

- **Les charges à caractère général** (37,6 K€) sont en hausse de 21,1 K€ (+ 127,17 %). Cela s'explique par la modification des modalités de calcul du remboursement de charges (frais de structure) au profit du budget principal mais également par le faible nombre de reprise de concession effectuées en 2024 au bénéfice de la commune (dans le cadre des flux croisés entre budget, il s'agit d'une recette pour le BA pompes funèbres venant en déduction du montant des frais de siège). Les autres dépenses restant globalement stables.
- **Les charges de personnel** (38,4 K€) sont en augmentation de 1,5 K€ (+ 4,1 %) correspondant pour l'essentiel au versement de la prime du pouvoir d'achat à l'agent affecté sur ce budget.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

Ce budget ne génère pas de mouvement d'investissement.

## C. Crématorium

1. Un résultat net cumulé de 4 510,7 K€

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	849 779,76 €	Recettes	88 520,88 €
Dépenses	641 904,26 €	Dépenses	15 988,21 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>207 875,50 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>72 532,67 €</b>
Résultat antérieur	3 866 877,34 €	Résultat antérieur	389 417,08 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>4 074 752,84 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>461 949,75 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-26 010,20 €
		Résultat net de l'investissement	435 939,55 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>4 510 692,39 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	892 771,25 €	Recettes	91 822,59 €
Dépenses	755 379,14 €	Dépenses	10 531,26 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>137 392,11 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>81 291,33 €</b>
Résultat antérieur	3 729 485,23 €	Résultat antérieur	308 125,75 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 866 877,34 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>389 417,08 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-2 003,76 €
		Résultat net de l'investissement	387 413,32 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>4 254 290,66 €</b>	

Le résultat de l'exercice 2024 d'exploitation s'élève à 207,9 K€ contre 137,4 K€ en 2023 (+ 70,5 K€ / + 51,30 %). Le résultat global pour 2024 est de 4 074,8 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2024 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 3 866,87 K€ soit le montant cumulé 2023)].

Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de 72,5 K€ contre 81,3 K€ en 2023 (- 8,8 K€ / - 10,77 %).

Avec un volume net de dépenses en restes à réaliser de - 26 K€, le besoin de financement en investissement s'élève ainsi à - 435,9 K€ en 2024, contre - 387,4 K€ en 2023 (+ 48,5 K€ / + 12,53 %).

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 4 510,7 K€ (+ 256,4 K€ / + 6,03 %).

## 2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel s'élève à 296,4 K€ en hausse de 67,1 K€ (+ 29,31 %).

Le résultat d'investissement réel est de - 15,5 K€ en baisse de - 5,5 K€ (variation de 51,82 %).

En K€		CA 2023	VOTE 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	892,77	856,58	849,78	-42,99	-4,82%	-6,80	-0,79%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	663,56	4 543,45	553,38	-110,17	-16,60%	-3 990,07	-87,82%
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>229,21</b>	<b>-3 686,88</b>	<b>296,40</b>	<b>67,18</b>	<b>29,31%</b>	<b>3 983,27</b>	<b>-108,04%</b>
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>229,21</b>	<b>-3 686,88</b>	<b>296,40</b>	<b>67,18</b>	<b>29,31%</b>	<b>3 983,27</b>	<b>-108,04%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>229,21</b>	<b>-3 686,88</b>	<b>296,40</b>	<b>67,18</b>	<b>29,31%</b>	<b>3 983,27</b>	<b>-108,04%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	
I*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	3 866,88	0,00		0,00%		0,00%
J= G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	229,21	180,00	296,40	67,18	29,31%	116,40	64,66%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	10,53	569,42	15,99	5,46	51,82%	-553,43	-97,19%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	389,42	0,00	0,00	0,00%	-389,42	-100,00%
<b>M = L - K</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-10,53</b>	<b>-180,00</b>	<b>-15,99</b>	<b>-5,46</b>	<b>51,82%</b>	<b>164,01</b>	<b>-91,12%</b>
J	Financement disponible pour l'investissement	229,21	180,00	296,40	67,18	29,31%	116,40	64,66%
N=M-J**	Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,00%	0,00	

° hors résultat antérieur reporté

\* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

\*\* Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

### ➤ Recettes réelles d'exploitation

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	<b>892,8</b>	<b>856,6</b>	<b>849,8</b>	<b>-43,0</b>	<b>-4,82%</b>	<b>-6,8</b>	<b>-0,79%</b>
<b>Recettes réelles d'exploitaiton</b>	<b>892,8</b>	<b>856,6</b>	<b>849,8</b>	<b>-43,0</b>	<b>-4,82%</b>	<b>-6,8</b>	<b>-0,79%</b>
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	891,0	819,0	812,2	-78,7	-8,84%	-6,8	-0,83%
Autres produits de gestion courante	0,001	0,000	0,001	0,0001	19,18%	0,0	/
Atténuation de charges	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
Autres produits exceptionnels	1,5	37,6	37,5	36,0	2350,04%	0,0	-0,10%
Reprises sur provisions	0,3	0,0	0,0	-0,3	-98,82%	0,0	/

**Les recettes réelles d'exploitation (849,8 K€) sont en baisse de – 43,0 K€ (+ 4,82 %).**

- Cette diminution porte sur les **produits des services, du domaine et des ventes diverses** qui s'élèvent à 812,2 K€ (- 78,7 K€ / - 8,84 %).

La baisse des crématations en 2024 s'explique notamment par la montée en puissance du crématorium de Bressuire, lequel a ouvert ses portes en août 2023.

	2023	2024	Ecart	Ecart en %
Crémation adulte	1 429	1 261	-168	-11,76%
Crémation bébé	15	4	-11	-73,33%
Crémation grande boîte ossements	3	7	4	133,33%
Crémation petite boîte ossements	2	2	0	0,00%
Crémation pièces anatomiques	19	24	5	26,32%
Salle de cérémonie	1 243	1 107	-136	-10,94%
Maître de cérémonie	349	238	-111	-31,81%
Dépôt d'urne au crématorium > 6 mois	41	44	3	7,32%
<b>TOTAL</b>	<b>3 101</b>	<b>2 687</b>	<b>-414</b>	<b>-13,35%</b>

- **Les produits exceptionnels** sont de 37,5 K€, en hausse de 36 K€.

Cela concerne essentiellement un protocole transactionnel pour un montant de 34,7 K€ dans le cadre d'un contentieux sur un marché de conception et réalisation pour la fourniture et la mise en place d'un système de filtration des fumées.

➤ *Dépenses réelles d'exploitation*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>755,4</b>	<b>4 723,5</b>	<b>641,9</b>	<b>-113,5</b>	<b>-15,02%</b>	<b>-4 081,6</b>	<b>-86,41%</b>
<b>Dépenses réelles d'exploitaiton</b>	<b>663,6</b>	<b>4 543,5</b>	<b>553,4</b>	<b>-110,2</b>	<b>-16,60%</b>	<b>-3 990,1</b>	<b>-87,82%</b>
Charges à caractère général	395,4	4 242,1	268,4	-127,0	-32,12%	-3 973,7	-93,67%
Charges de personnel	263,2	295,9	284,6	21,4	8,12%	-11,3	-3,82%
Autres charges de gestion courante	2,1	1,2	0,2	-1,9	-89,18%	-1,0	-81,07%
Charges exceptionnelles	0,6	3,7	0,0	-0,6	-100,00%	-3,7	-100,00%
Dotations pour provisions	2,3	0,6	0,2	-2,1	-93,14%	-0,4	-74,10%

Les dépenses réelles d'exploitation (553,4 K€) sont en baisse de 110,2 K€ (- 16,60 %).

- **Les charges à caractère général** (268,4 K€) sont en diminution de – 127 K€ (-32,12 %).

Cela concerne notamment :

- les dépenses d'énergie (80,6 K€) qui ont baissé de – 174,8 K€ (-68,45 %)
- la maintenance (50,66 K€) en basse de – 18,8 K€ (-27,03 %).

A l'inverse, la modification des modalités de calcul du remboursement de charges au profit du budget principal a entraîné une hausse de 64,1 K€ (+169,54 %) portant le montant à 102,0 K€. Cette hausse s'explique par la refacturation au budget crematorium du temps agent passé sur le projet du futur crematorium.

- **Les dépenses de personnel**, à hauteur de 284,6 K€, sont en hausse de 21,4 K€ (+ 8,12 %) en raison notamment du recours à des contrats CDG pour faire faire à des absences de titulaires et du versement de la prime pouvoir d'achat.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	10,5	569,4	16,0	5,5	51,82%	-553,4	-97,19%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	10,5	569,4	16,0	5,5	0,0	-553,4	-97,19%
Immobilisations corporelles	3,6	528,7	1,3	-2,3	-64,74%	-527,4	-99,76%
AP/ CP Nouveau crématorium	7,0	40,8	14,7	7,8	111,25%	-26,0	-63,84%

**Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 16 K€, en hausse par rapport à 2023 de 5,5 K€ (+ 51,82 %).

- **Les immobilisations corporelles** s'élèvent à 1,3 K€ pour le renouvellement du mobilier de la salle d'accueil (chariot, aspirateur).
- Le programme de travaux concernant le **nouveau crématorium** a été validé au conseil municipal de juin 2024. Cela a entraîné un décalage sur 2025 du lancement du concours. Courant 2024 différents diagnostics (amiante, plomb...) ont été réalisés pour un montant global de 14,7 K€.

➤ *Recettes réelles d'investissement*

**Aucune recette réelle d'investissement** n'a été perçue en 2024.

## D. Parc de Noron

1. Un résultat net cumulé de 241,9 K€

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	1 232 612,58 €	Recettes	266 038,20 €
Dépenses	1 148 543,34 €	Dépenses	262 951,93 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>84 069,24 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 086,27 €</b>
Résultat antérieur	160 055,61 €	Résultat antérieur	28 215,02 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>244 124,85 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>31 301,29 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-33 518,96 €
		Résultat net de l'investissement	-2 217,67 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>241 907,18 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	1 211 494,18 €	Recettes	102 419,95 €
Dépenses	1 144 893,49 €	Dépenses	261 477,52 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>66 600,69 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-159 057,57 €</b>
Résultat antérieur	261 324,34 €	Résultat antérieur	187 272,59 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>327 925,03 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>28 215,02 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-196 084,44 €
		Résultat net de l'investissement	-167 869,42 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>160 055,61 €</b>	

Le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement s'élève à 84,07 K€ contre 66,60 K€ en 2023 (+ 17,5 K€ / + 26,23 %). Le résultat global pour 2024 est de 244,12 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2024 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 160,0 K€ soit le montant cumulé 2023)].

Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de 3,09 K€ contre – 159,06 K€ en 2023.

Avec un volume net de dépenses en restes à réaliser de 33,52 K€, le besoin de financement en investissement s'élève ainsi à - 2,22 K€ en 2024, contre - 167,87 K€ en 2023.

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 241,91 K€ (+ 81,85 K€ / + 51,14 %).

## 2. Présentation des grands équilibres

Un résultat de fonctionnement réel de 182,24 K€ en hausse de 23,54 K€ (+ 14,8 %).

Se dégage un financement disponible de 182,24 K€.

Le résultat d'investissement réel est de - 95,08 K€.

En K€	CA 2023	VOTE 2024	CA 2024	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart
				CA 2024 / CA 2023 (en k€)	CA 2024 / CA 2023 (en %)	CA 2024 / VOTE 2024 (en k€)	CA 2024 / VOTE 2024 (en %)
A° Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 208,42	1 220,00	1 232,61	24,19	2,0%	12,61	1,0%
B° Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 049,72	1 217,06	1 050,37	0,65	0,1%	-166,68	-13,7%
<b>C = A - B Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)</b>	<b>158,70</b>	<b>2,94</b>	<b>182,24</b>	<b>23,54</b>	<b>14,8%</b>	<b>179,29</b>	<b>6089,3%</b>
D Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<b>E = C + D CAF Brute</b>	<b>158,70</b>	<b>2,94</b>	<b>182,24</b>	<b>23,54</b>	<b>14,8%</b>	<b>179,29</b>	<b>6089,3%</b>
F Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<b>G = E - F Autofinancement net</b>	<b>158,70</b>	<b>2,94</b>	<b>182,24</b>	<b>23,54</b>	<b>14,8%</b>	<b>179,29</b>	<b>6089,3%</b>
H Cession d'immobilisation	2,95	0,00	0,00	-2,95	-100,0%	0,00	0,0%
J* Résultat de fonctionnement reporté	0,00	160,06	0,00	0,00	0,0%	-160,06	-100,0%
K= G + H + J Financement disponible pour l'investissement	161,66	163,00	182,24	20,58	12,7%	19,24	11,8%
L Dépenses réelles d'investissement (DRI)	261,36	359,08	262,95	1,59	0,6%	-96,13	-26,8%
M Recettes réelles d'investissement (RRI)	7,25	196,08	167,87	160,62	2216,5%	-28,22	-14,4%
<b>N = m-l Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-254,11</b>	<b>-163,00</b>	<b>-95,08</b>	<b>159,03</b>	<b>-62,6%</b>	<b>67,92</b>	<b>-41,7%</b>
I Financement disponible pour l'investissement	161,66	163,00	182,24	20,58	12,7%	19,24	11,8%
O=N-I** Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%

° hors résultat antérieur reporté

\* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

\*\* Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

### ➤ Recettes réelles de fonctionnement

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 ( K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K €)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 ( %)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 211,4</b>	<b>1 220,0</b>	<b>1 232,6</b>	<b>21,2</b>	<b>1,75%</b>	<b>12,6</b>	<b>1,03%</b>
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	381,1	386,0	396,7	15,5	4,08%	10,7	2,76%
Subvention d'équilibre du budget principal	803,3	834,0	834,0	30,7	3,82%	0,0	0,00%
Autres produits de gestion courante	24,0	0,0	1,9	-22,1	-92,08%	1,9	/
Cession d'immobilisations	3,0	0,0	0,0	-3,0	-100,00%	0,0	/
Reprises de provisions	0,02	0,0	0,0	0,0	-100,00%	0,0	/

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 232,6 K€, en augmentation de + 21,2 K€ (+ 1,75 %).**

- **Produits des services, du domaine et des ventes diverses (396,7 K€)** sont en légère augmentation de 15,5 K€ (+ 4,08 %)

En 2024, le Parc de Noron a maintenu son attractivité en accueillant de très nombreux événements notamment des salons nationaux et internationaux tel que celui d'Atlantica. Par ailleurs, la grille

tarifaire permet de facturer au plus juste les prestations fournies par le Parc (tarifs spécifiques de main d'œuvre, tarifs pour les activités commerciales).

- **La subvention du budget principal (834,0 K€)** est en hausse de 30,7 K€ (+ 3,82 %)

Elle a été déterminée dans le cadre de l'équilibre général de ce budget annexe.

- **Les autres produits de gestion courante (1,9 K€)** sont en diminution de - 22,1 K€

La différence sur ces produits s'explique par des recettes exceptionnelles perçues en 2023 (avoirs titrés et régularisation de la TVA 2022).

➤ *Dépenses réelles de fonctionnement*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 ( K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K €)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 ( %)
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 049,7</b>	<b>1 217,1</b>	<b>1 050,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,05%</b>	<b>-166,7</b>	<b>-13,70%</b>
Charges à caractère général	428,0	493,7	374,7	-53,3	-10,80%	-119,0	-24,11%
Charges de personnel	615,5	700,7	657,0	41,5	5,92%	-43,7	-6,24%
Autres charges de gestion courante	5,9	7,9	4,5	-1,4	-17,33%	-3,4	-42,49%
Charges exceptionnelles	0,0	2,5	2,0	1,9	76,53%	-0,6	-22,53%
Dotations aux provisions	0,2	12,2	12,2	11,9	98,11%	0,0	0,00%

**Les dépenses réelles de fonctionnement** sont de 1 050,4 K€, quasi constantes à 2023 (+ 0,7 K€ / + 0,05 %).

- **Les charges à caractère général (374,7 K€)** sont en baisse de - 53,3 K€ (- 10,80 %) avec notamment sur :
  - les dépenses d'énergie qui s'élèvent à 159,91 K€ (- 87,6 K€ / - 35,46 %) dont les rattachements ont été beaucoup moins élevés en 2024 par rapport 2023,
  - la maintenance (11,3 K€) en diminution de - 33,2 K€ (-74,48 %).

Plus globalement, la forte activité sur le site entraine une hausse de certaines dépenses tel que l'entretien des bâtiments (109,9 K€) en hausse de 89,6 K€ (+ 440,9 %).

- **Les dépenses de personnel sont de 657,0 K€** en hausse de + 41,5 K€ (+ 5,92 %).

Cela s'explique par les recrutements validés sur l'année 2024, le versement de la prime pouvoir d'achat et le versement de la participation de la Ville au CASC

- **Les autres charges de gestion courante** sont de 4,5 K€ en baisse de - 1,4 K€ (- 17,33 %).

Cette baisse s'explique notamment par le changement de comptabilisation de la participation de la ville au CASC.

- **Les dotations aux provisions de 12,2 K€** en hausse de 11,9 K€.

Ont été comptabilisées aux titres des créances douteuses :

- La créance de la SASP Chamois Niortais (locations des chalets permanents disposés au stade René Gaillard) pour 11 K€, dans le cadre de sa liquidation judiciaire,
- Les autres créances douteuses pour 1,1 K€.

➤ *Dépenses réelles d'investissement*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 ( K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K €)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 ( %)
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>261,4</b>	<b>359,1</b>	<b>263,0</b>	<b>1,6</b>	<b>0,61%</b>	<b>-96,1</b>	<b>-26,77%</b>
Immobilisations corporelles	261,4	308,7	234,9	-26,5	-10,12%	-73,8	-23,90%
Immobilisations incorporelles	0,0	50,4	28,0	28,0	/	-22,4	-44,36%

**Les dépenses réelles d'investissement** sont de 263,0 K€, en augmentation de + 1,6 K€ (+ 0,61 %).

Il a été effectué :

- une étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation de la Halle de la Sèvre pour 28,04 K€,
- diverses acquisitions (matériel mobiliers...) pour un montant de 94,96 K€,
- divers travaux dont la réfection du Dôme pour 140 K€.

➤ *Recettes réelles d'investissement*

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 ( K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K €)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 ( %)
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>7,2</b>	<b>167,9</b>	<b>167,9</b>	<b>160,6</b>	<b>2216,54%</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00%</b>
Immobilisations corporelles	7,2	0,0	0,0	-7,2	-100,00%	0,0	/
Autres réserves	0,0	167,9	167,9	167,9	/	0,0	0,00%

**Les recettes réelles d'investissement** sont 167,9 K€

Elles correspondent au montant des réserves inscrit en recettes d'investissement lors de l'affectation du résultat 2023 pour couvrir besoin de financement de la section d'investissement

## E. Chaufferie bois des Brizeaux

1. Un résultat net cumulé de 36,8 K€

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	103 476,41 €	Recettes	91 017,64 €
Dépenses	112 063,39 €	Dépenses	87 591,78 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-8 586,98 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 425,86 €</b>
Résultat antérieur	21 756,77 €	Résultat antérieur	20 247,46 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>13 169,79 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>23 673,32 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	23 673,32 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>36 843,11 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	<b>103 183,37 €</b>	Recettes	<b>91 017,64 €</b>
Dépenses	<b>99 989,22 €</b>	Dépenses	<b>87 591,78 €</b>
Résultat de l'exercice	3 194,15 €	Résultat de l'exercice	3 425,86 €
Résultat antérieur	18 562,62 €	Résultat antérieur	16 821,60 €
Résultat cumulé	<b>21 756,77 €</b>	Résultat cumulé	<b>20 247,46 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>0,00 €</b>
		Résultat net de l'investissement	20 247,46 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>42 004,23 €</b>	

Le résultat de l'exercice 2024 d'exploitation s'élève à - 8,59 K€ contre 3,19 K€ en 2023 soit - 11,78 K€. Le résultat global pour 2024 est de 13,17 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2024 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 21,76 K€ soit le montant cumulé 2023)].

Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de 3,43 K€ à l'identique de 2023 (correspondant aux écritures d'ordre annuelles).

Le besoin de financement en investissement s'élève à 23,67 K€ en 2024, contre 20,24 K€ en 2023.

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 36,8 K€ (- 5,2 K€ / -12,29 % par rapport à 2023).

## 2. Présentation des grands équilibres

Un résultat d'exploitation réel de de -5,16 K€ en baisse de -11,78 K€.

Ce budget ne présente aucun mouvement en section d'investissement.

En K€	CA 2023	VOTE 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en %)
A° Recettes réelles d'exploitation (RRE)	15,59	15,20	15,88	0,29	1,9%	0,68	4,5%
B° Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	8,97	32,96	21,05	12,07	134,6%	-11,91	-36,1%
<b>C = A - B Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>6,62</b>	<b>-17,76</b>	<b>-5,16</b>	<b>-11,78</b>	<b>-178,0%</b>	<b>12,60</b>	<b>-70,9%</b>
D Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<b>E = C + D CAF Brute</b>	<b>6,62</b>	<b>-17,76</b>	<b>-5,16</b>	<b>-11,78</b>	<b>-178,0%</b>	<b>12,60</b>	<b>-70,9%</b>
F Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<b>G = E - F Autofinancement net</b>	<b>6,62</b>	<b>-17,76</b>	<b>-5,16</b>	<b>-11,78</b>	<b>-178,0%</b>	<b>12,60</b>	<b>-70,9%</b>
H Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
J* Résultat d'exploitation reporté	0,00	21,76	0,00				
<b>K = G + H + J Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>6,62</b>	<b>4,00</b>	<b>-5,16</b>	<b>-11,78</b>	<b>-178,0%</b>	<b>-9,16</b>	<b>-229,0%</b>
L Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	24,25	0,00	0,00	0,0%	-24,25	-100,0%
M Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	20,25	0,00	0,00	0,0%	-20,25	-100,0%
<b>N = m-l Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>0,00</b>	<b>-4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>	<b>4,00</b>	<b>-100,0%</b>
I Financement disponible pour l'investissement	6,62	4,00	-5,16	-11,78	-178,0%	-9,16	-229,0%
<b>O = N - I** Volume d'emprunt</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>

° hors résultat antérieur reporté

\* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

\*\* Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

### ➤ Recettes réelles d'exploitation

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>15,6</b>	<b>15,2</b>	<b>15,9</b>	<b>0,3</b>	<b>1,88%</b>	<b>0,68</b>	<b>4,50%</b>
Autres produits de gestion courante	15,6	15,2	15,9	0,3	1,88%	0,68	4,50%

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 15,9 K€, en légère hausse de + 0,3 K€ (+ 1,88 %)

- Les produits de gestion courante de 15,9 K€ correspondent à la redevance annuelle du délégataire.

### ➤ Dépenses réelles d'exploitation

En K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>9,0</b>	<b>33,0</b>	<b>21,0</b>	<b>12,1</b>	<b>47,70%</b>	<b>-11,91</b>	<b>-36,14%</b>
Charges à caractère général	8,5	33,0	21,0	12,5	147,70%	-11,91	-36,14%
Charges exceptionnelles	0,5	0,0	0,0	-0,5	-100,00%	0,00	/

**Les dépenses réelles d'exploitation** sont de 21 K€, en augmentation de 12,1 K€ (soit + 47,7 %)

- **Les charges à caractère général** d'un montant de 21,0 K€ sont en hausse de + 12,5 K€ (+ 147,70 %).
  - La sous-traitance pour le suivi du Réseau de Chaleur des Brizeaux, pour un montant annuel de 7,66 K€ est en baisse de – 827,83 €.
  - Pour la première année, il est appliqué le principe du remboursement de charges (frais de structure) au profit du budget principal qui représente un montant de 13,4 K€.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

Ce budget n'a pas généré de mouvement d'investissement en 2024.

## IV. ANALYSE DE LA DETTE

### A. Présentation générale de la dette au 31/12/2024

Tous budgets confondus, l'encours de la dette était de 70 221 853,22 € au 31/12/2024 contre 66 479 699,12 € au 31/12/2023, soit une hausse de + 5,63 %.

K€	2023	2024	Ecart en K€	Ecart en %
Budget principal	59 557,35	63 736,80	4 179,45	7,02%
Budget Stationnement	6 922,35	6 485,05	-437,30	-6,32%
<b>Encours cumulé</b>	<b>66 479,70</b>	<b>70 221,85</b>	<b>3 742,15</b>	<b>5,63%</b>

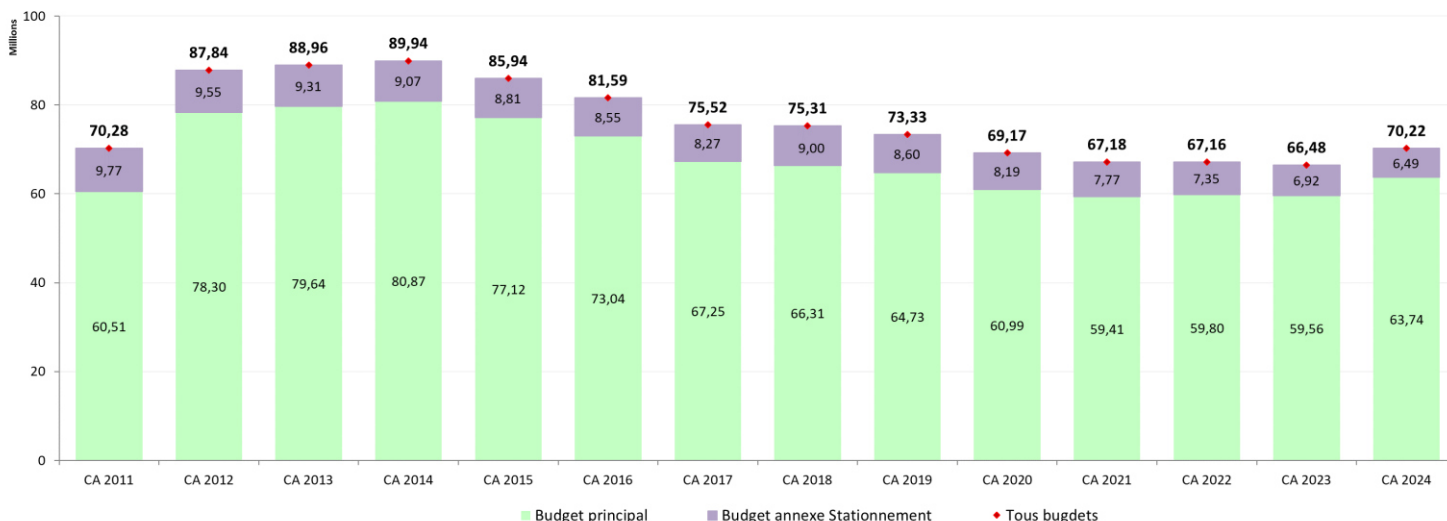
### B. Présentation par budget

#### 1. Le budget principal

L'encours au 31/12/2024 était de 63 736 802,36 € réparti à 66,29 % en taux fixe. Il a augmenté de 4 179,45 K€ par rapport à celui au 31/12/2023.

Cela s'explique par un encaissement de 10 129,48 K€ d'emprunts et un remboursement de 5 949,81 K€ de capital.

Evolution de l'encours



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité de sa dette au regard de ses capacités de remboursement. Ces dernières années, elle avait stabilisé le niveau d'encours en essayant d'avoir un solde de flux d'encaissement et de décaissement proche de zéro. En 2024, il lui a été nécessaire d'engager un ré-encettement (+ 4 000 K€), compte tenu du volume de dépenses d'investissement de cette fin de mandature (28 409 K€). Globalement, elle a ainsi réduit son encours de – 15 907,49 K€ sur ces 10 dernières années.

Tout en maîtrisant la baisse de l'encours sur cette période, la collectivité a, néanmoins, mobilisé 52 729,26 K€ d'emprunts nouveaux pour financer ses dépenses d'investissements du budget principal

représentant un volume global de 187 015 K€. Ainsi, 28 % de ces dépenses ont été financés par emprunts.

Cette mobilisation d'emprunt est aussi à rapprocher du volume de remboursement du capital cumulé sur la même période soit 68 636,75 K€. Son encours est proche de celui de 2011.

Cela lui permet de bénéficier d'un panel d'offres intéressantes lors de ses consultations bancaires. Elle a donc diversifié ses prêteurs au cours des dernières années.

Par ailleurs, sans emprunt à risque (selon la classification Gissler), sa capacité de désendettement est de 3,6 années en 2023 (5,7 en 2022). Son encours par habitant de 1 022 € en 2024 reste bien en-deçà de la moyenne des Villes de même strate qui est de plus de 1 330 € (données 2023).

## 2. Le budget annexe Stationnement

La collectivité poursuit son désendettement. L'encours était de 6 485 050,86 €, au 31/12/2024 dont 100 % en taux fixe.

### C. La stratégie d'emprunt en 2024

La situation financière de la collectivité lui permet de bénéficier des taux d'intérêts favorables au regard de ceux pratiqués sur les marchés interbancaires même s'ils sont nettement plus élevés que ces dernières années.

Compte tenu de ses besoins sur la fin de l'année 2024, la Ville a adapté sa stratégie d'emprunt :

- La nécessité d'encaisser deux emprunts pour faire face aux dépenses d'investissement pour un montant total de 10 000 000 € :
  - 6 millions d'euros souscrits en décembre 2023 avec la Société Générale dans le cadre d'un emprunt sur une durée de 20 ans avec un taux variable sur Euribor 3M + 0,45 % (avec un floor à 2 %). Contractualisé au titre des restes à réaliser 2023, ce prêt disposait d'une phase de mobilisation de 1 an qui s'est terminée le 30/12/2024.
  - 4 millions souscrits en décembre 2024 avec le Crédit Coopératif dans le cadre d'un emprunt sur une durée de 20 ans avec un taux variable sur Euribor 3M + 0,84 % (avec un floor à 0 %).
- La couverture des restes à réaliser 2024 par un contrat signé en décembre 2024 dont la mobilisation définitive est prévue en décembre 2025 :

Afin de couvrir le besoin de financement des dépenses d'investissement reportées de 2024, la Ville a contractualisé avec le Crédit Coopératif un emprunt de 6 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,33 %. Ce prêt dispose d'une phase de préfinancement de 1 an qui se termine le 20/12/2025.

Par ailleurs, la Ville a procédé à l'intégration de l'actif et du passif de la SCI MINEDA IMMOBILIER :

Par délibération des 2 octobre 2023 et 23 septembre 2024, la Ville de Niort a intégré l'actif et le passif de la SCI MINEDA IMMOBILIER. L'actif correspondait essentiellement aux immeubles sis 15-16 place de Strasbourg et 152 rue de St Gelais. Le passif était notamment composé de 2 emprunts souscrits auprès du Crédit Mutuel pour un capital restant dû de 129 261,48 € au 12 avril 2024.

La Ville de Niort avait convenu avec cet établissement un remboursement anticipé de ces 2 emprunts qui a été effectué à cette même date.

## V. LE BUDGET VERT

### A. Dispositions générales et réglementaires

Pour répondre à ses engagements climatiques pris lors des Accords de Paris 2015, l'Etat a développé une démarche de budgétisation environnementale. Aussi, depuis 2020, l'Etat adosse au Projet de Loi de Finances (PLF) un rapport sur « l'impact environnemental du budget » dont la partie « budget vert » recense l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales ayant un impact sur le climat autour de 6 objectifs environnementaux :

A compter de 2024, les entités publiques de plus de 3 500 habitants sont incitées à valoriser leurs choix budgétaires d'investissement impactant l'environnement et ainsi faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

En conséquence, l'article 191 de la Loi de Finances 2024 introduit une nouvelle annexe au Compte administratif afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique à partir de 6 axes.

La mesure est basée sur la cotation de chaque dépense, qualifiée en trois types selon leur impact environnemental :

- **Favorable** : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré et les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.
- **Neutre** : les dépenses sans effet significatif sur l'environnement.
- **Défavorable** : les dépenses qui constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.

Certaines dépenses d'investissement sont sans objet et peuvent être qualifiées de « **non cotées** ».

L'Etat préconise l'utilisation de la méthode I4CE (Institute for Climate Economics) qui précise les indicateurs de mesure des domaines d'activités listés (voirie, véhicules, bâtiments, énergie, ...).

Pour chacun des axes, la cotation s'analyse comme suit :



#### AXE 1 : Atténuation du changement climatique

Cet axe correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique et environnementales, dans une visée la plus exhaustive possible, et en cohérence avec la taxonomie européenne. L'objectif poursuivi est la neutralité carbone à horizon 2050.



## AXE 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Cet axe a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux évènements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.



## AXE 3 : Gestion des ressources en eau

Cet axe fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.



## AXE 4 : Transition vers une économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques

Cet axe caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).



## AXE 5 : Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols

Cet axe a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

## AXE 6 : Préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Cet axe fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Les pressions liées à la pollution et au changement climatique se retrouvant déjà dans les autres axes du budget vert, l'axe Biodiversité est principalement considéré sous le prisme du changement de l'usage des sols dans le budget vert, ainsi que sous l'angle du prélèvement des ressources (hors champs des autres axes précités).

En agrégeant les articles comptables puis les fonctions, l'annexe « impact du budget pour la transition écologique » du Compte administratif donne à voir l'effet des investissements réalisés par les collectivités selon la classification des objectifs environnementaux (axes).

La mise en œuvre de la démarche de budgétisation environnementale des collectivités est progressive sur quatre ans. Le CA 2024 reste sur un périmètre de cotation limité à des comptes obligatoires, uniquement pour les budgets en M 57 et sur l'axe 1. Progressivement, cette cotation est obligatoirement élargie à l'ensemble des dépenses réelles d'investissement, pour les budgets en M 57 et M 4, pour chacun des 6 axes (CA 2027).

	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Axes à coter	Axe 1	Axe 1 et 6		Tous les axes
Nomenclature concernée	M 57	M 57 et M 4		
Périmètre de cotation	Comptes obligatoires <sup>7</sup>	Tous les comptes réels d'investissement à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt		

### B. La mise en œuvre de la méthode pour la Ville de Niort

Sur l'exercice 2024, la Ville de Niort évalue l'impact environnemental de ses budgets en M 57 (budget principal et Parc de Noron) en cotant, pour cette première année, uniquement les comptes obligatoires en dépenses réelles d'investissement au regard de l'axe 1 « atténuation climat ». Cet axe, dont l'objectif final est l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, considère principalement le niveau d'émission de gaz à effet de serre.

#### 1. Le budget principal

Les comptes obligatoires représentent un volume de dépenses de 19 908,40 K€ soit 75 % des dépenses d'équipement constatées au CA 2024.

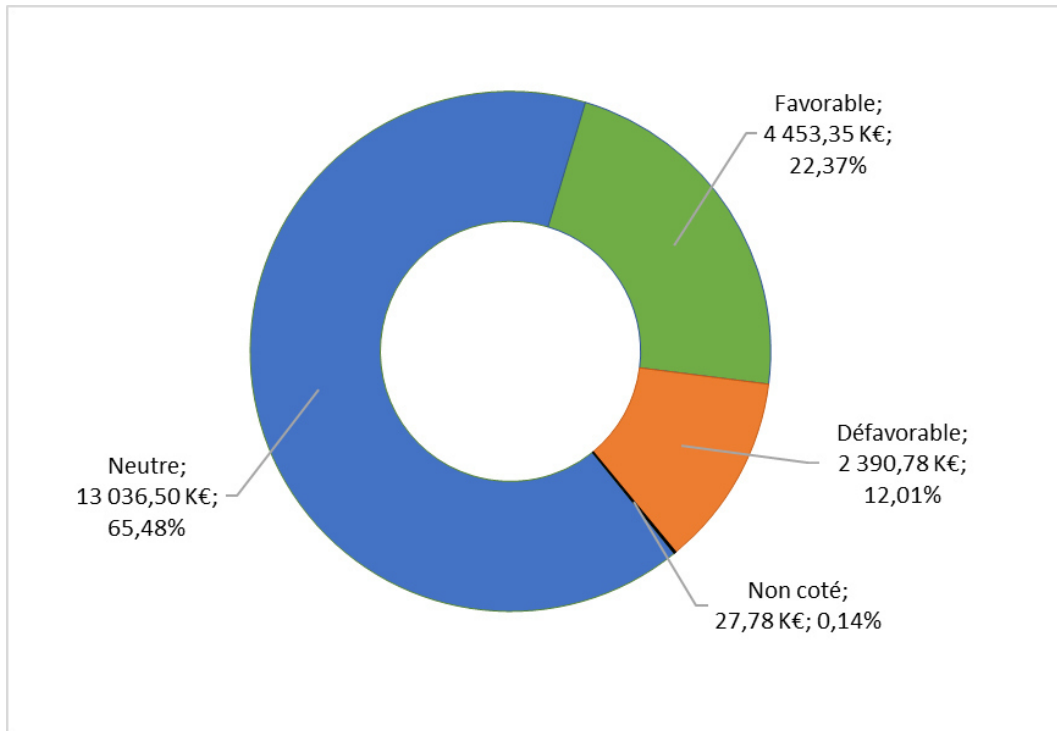
Ils portent sur 1 386 lignes de mandats qui ont été qualifiées selon la méthode I4CE :

<sup>7</sup> Voir le décret du 16/07/2024 pris en application de l'article 191 de la loi n°2023-1322 du 29/12/2023

	<b>AXE 1 « Atténuation climat »</b> <b>Objectif : neutralité carbone à horizon 2050</b>		
	<b>Nb de lignes de mandats cotées</b>	<b>Objet</b>	<b>Références</b>
Favorable	236	Réduit les émissions de GES, soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées	Végétalisation, Pompe à chaleur, Véhicules électriques, Mobilité douce (vélo), Végétalisation, ...
Neutre	1097	Sans impact écologique	Travaux de sauvegarde du patrimoine, Fouilles archéologiques, Etudes (diagnostiques, relevés topographiques, cartographie, expertise-conseil architecte), Lutte contre les nuisibles, Terrains synthétiques, Véhicules spécialisés hybrides, ...
Défavorable	31	Incompatible avec la neutralité carbone / induit des émissions de GES significatifs	Voirie : l'enrobé « noir », Véhicules thermiques.
Non coté	12	Sans objet	Règlement vers des administrations (DGFIP, CAN assainissement, service des Impôts, aggro).

Avec Niort Durable 2030, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique avec comme défi de transformer son territoire pour répondre aux enjeux climatiques d'aujourd'hui. Les équipes de la Ville portent cet objectif en privilégiant dans chacun des projets d'envergure, comme des opérations courantes, des achats durables. Il convient en complément de souligner que certaines dépenses classées comme neutres correspondent à des missions fondamentales de service public que la collectivité se doit d'honorer ou à des étapes de conception de projet et à des frais d'expertise, également indispensables.

### Répartition des 19 908,40 K€ figurant dans le périmètre de cotation

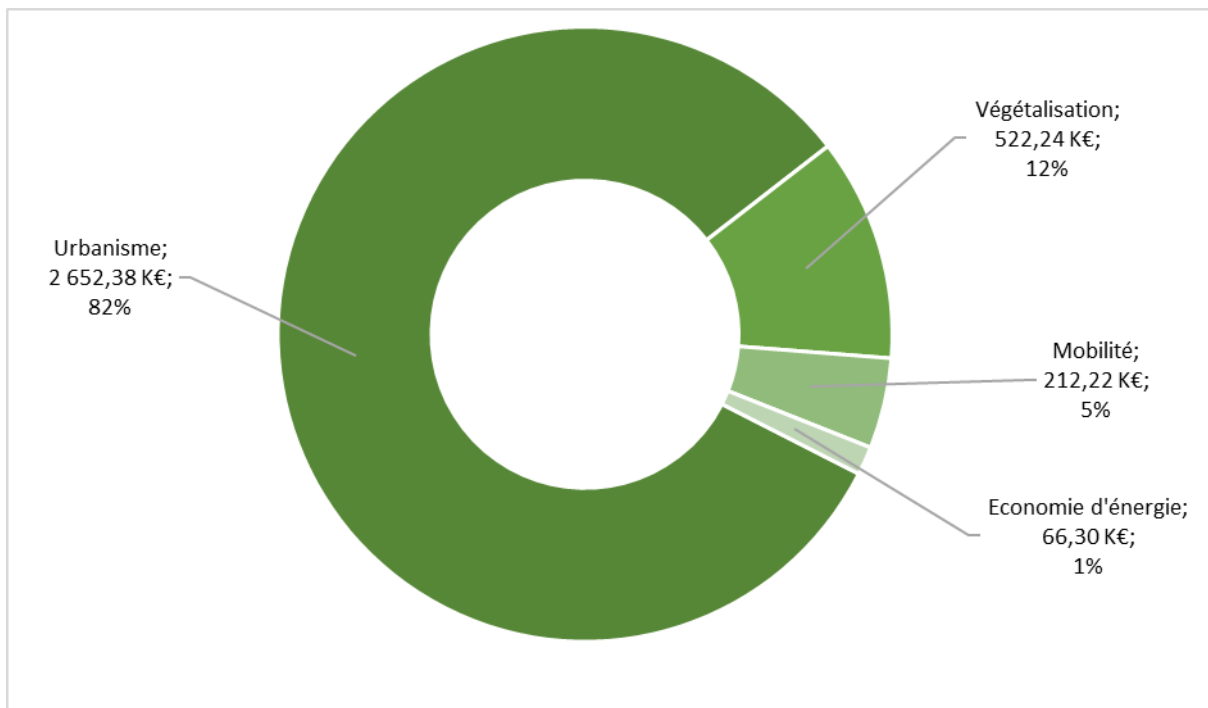


Au final, les actions cotées favorables représentent 22,37 % des dépenses et 65,48 % sont neutres.

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « favorables » : 4 453,4 K€*

La Ville de Niort a engagé des dépenses d'investissement favorables à la lutte contre le changement climatique autour d'enjeux forts : l'urbanisme, la mobilité, la végétalisation des espaces et les économies d'énergie.

Les travaux d'urbanisme représentent la part la plus importante des dépenses qualifiées « favorables » avec 3 652,40 K€ (82,01 %).



Ont été cotées favorables les opérations suivantes :

- L'urbanisme (3 652 K€) :

Des travaux de requalification qui s'inscrivent dans une démarche plus globale de végétalisation de la Ville et de réduction des îlots de chaleur.

- Secteur Hôtel de ville (2 624 K€) :

La collectivité a engagé des travaux de requalification autour de l'Hôtel de Ville afin de :

- ✓ mettre en valeur l'hôtel de ville, un patrimoine inscrit depuis 2015 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- ✓ faciliter les modes de déplacement doux,
- ✓ créer une ambiance végétale sur tout le secteur,

- La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain - Boulevard Main (766,4 K€) :

Dans le prolongement du Parc naturel urbain :

- ✓ le traitement de la voie en zone de rencontre et mise en place d'un double-sens cyclable pour répondre aux déplacements en mode actif ;
- ✓ l'aménagement d'une large promenade piétonne et cyclable pour des déplacements plus apaisés et la desserte des équipements (médiathèque et Moulin du Roc) ;
- ✓ la création d'un grand jardin central qui s'étend sur l'ensemble de l'axe (Boulevard Main, Allée Dunant, Place du Port) afin de guider vers Port Boinot et les bords de Sèvre ;
- ✓ la création d'espaces verts permettant l'infiltration des eaux de pluies, tout en étant praticables et offrant un lieu de détente et une ambiance boisée ;

- Port Boinot (237 K€) :

La collectivité finalise l'aménagement des espaces publics dans la continuité de la fin des travaux des deux derniers bâtiments livrés (Maison patronale et Fabrique).

- ADAP (25,1 K€)

La Ville poursuit par ailleurs des travaux d'accessibilité valorisés à hauteur de 25,1 K€ avec l'installation de cloisons sèches dans l'école maternelle Jean Macé.

- La mobilité (212,2 K€)
  - Schéma directeur cyclable (134,2 K€)

La Ville de Niort développe son schéma cyclable pour encourager, favoriser et sécuriser les trajets domicile/travail/écoles/activités sur le périmètre communal, en connexion avec les communes périphériques.

Ce plan est à mettre en cohérence avec le Schéma directeur des infrastructures cyclables de de l'Agglomération.

- Véhicules et engins (77,8 K€)

La Ville de Niort a intégré dans son parc de véhicules en 2024 des vélos triporteurs ainsi qu'un fourgon électrique.

- La végétalisation des espaces (522,4 K€)
  - Niort Canopé (153,7 K€) :

La Ville de Niort a lancé dès fin 2019 son programme de végétalisation Niort Canopée avec un objectif de 60 000 arbres à planter en dix ans. Ce plan s'inscrit dans la démarche Niort Durable 2030 de la Ville et en cohérence avec le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Niort Agglo. Il a pour but de densifier la trame arborée, de favoriser la biodiversité, de rafraîchir la ville en luttant contre les îlots de chaleur, de capter et stocker le carbone. Planter un arbre, c'est à la fois se préparer au changement climatique et agir pour en limiter les conséquences.

A ce jour, 20 000 arbres ont déjà été plantés.

- La réserve naturelle régionale de Galuchet (21,7 K€) :

La Ville de Niort porte depuis 5 années le projet de classement en réserve naturelle régionale du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre niortaise, encouragée et soutenue par douze partenaires institutionnels et associatifs. Cependant, la Ville n'a pas attendu cette démarche de classement pour s'engager dans la conservation/préservation de ce site emblématique à la porte du Marais poitevin et du site Natura 2000. Depuis de nombreuses années, la collectivité s'engage dans l'acquisition foncière de parcelles selon la libre volonté des propriétaires et met en place avec ses équipes des espaces verts et naturels un entretien adapté.

- Les autres programmes de végétalisation (346,6 K€) :

En dehors des projets structurants, la Ville a fait le choix de mener une politique volontariste de végétalisation des espaces publics dans chacun de ses programmes. Aussi, en 2024, des écoles ont vu reverdir leurs cours, la cour du CSC du quartier Saint-Florent a été désimperméabilisée et végétalisée, également l'entrée du parking du Moulin du milieu, des quais de Belle Ile et de la Regratterie, des

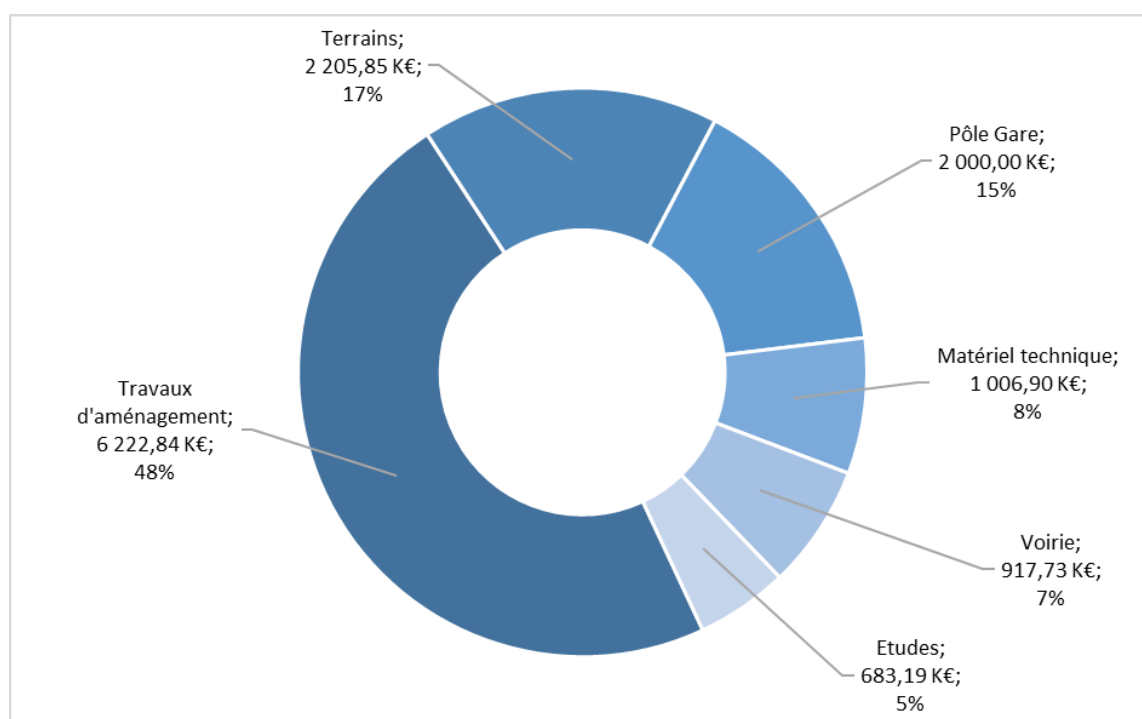
végétaux ont été installés aux pieds des murs rue Saint-Jean, le cimetière naturel de Souché a été étendu, etc. Nombre de programmes de désartificialisation des sols et de renaturation ont été entrepris à Niort en 2024 pour un montant total de 346,6 K€.

- Les économies d'énergie (66,3 K€)

Les travaux de rénovation énergétique sont valorisés à hauteur de 31,5 K€ à l'école G. SAND, réhabilitée selon les normes de développement durable ; la migration de l'éclairage des stades en LED assure l'efficacité énergétique des équipements sportifs pour 34,7 K€.

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « neutres » : 13 036,5 K€*

Les travaux d'aménagement représentent la part la plus importante des dépenses qualifiées « neutres » avec 6 222,84 K€ (47,73 %).



Ont été cotées favorables les opérations suivantes :

- Les travaux d'aménagement ou travaux de sauvegarde qui, par nature ou pour répondre à des obligations réglementaires et/ou architecturales, n'ont pas d'impact écologique (6 223 K€).
- Les terrains (2 206 K€) notamment :
  - ✓ Les acquisitions et préemptions de parcelles,
  - ✓ la rénovation des terrains de sport,
  - ✓ l'aménagement du terrain synthétique des Gardoux.
- Les travaux de voirie (917,7 K€) notamment :
  - ✓ la géo-détection des réseaux,
  - ✓ la reprise de trottoirs,
  - ✓ la réfection de voirie, le marquage au sol.

- Le matériel technique (1 000 K€) notamment :
  - ✓ le matériel pour les véhicules et engins,
  - ✓ l'achat d'un camion nacelle hybride,
  - ✓ l'extension du dispositif de vidéoprotection,
  - ✓ le branchement réseau gaz.
  
- les études (683 K€) notamment :
  - ✓ le schéma de défense communal contre l'incendie,
  - ✓ les relevés de plan de l'église Saint-Hilaire,
  - ✓ l'étude de désimperméabilisation de la cour du CSC Saint-Florent,
  - ✓ l'étude de stratégie urbaine et paysagère dans le cadre de l'aménagement urbain,
  - ✓ l'étude de maîtrise d'œuvre du schéma directeur jalonnement et signalisation directionnelle,
  - ✓ le géoréférencement pour la réfection de voirie,
  - ✓ les études et diagnostics préalables à l'aménagement des cours d'école,
  - ✓ les études préalables aux travaux de toiture du GS Edmond Proust,
  - ✓ les relevés pour le GS la Mirandelle,
  - ✓ les études de faisabilité du Pilori,
  - ✓ les relevés du terrain synthétique du stade du Gardoux,
  - ✓ la maîtrise d'œuvre et l'OPC (ordonnancement, pilotage, et coordination) de l'Eglise Notre-Dame,
  - ✓ la maîtrise d'œuvre pour le programme renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André PCSA,
  - ✓ les frais d'expertise de la requalification des espaces publics du Parc naturel urbain - Boulevard Main.
  
- Pôle gare (2 000 K€) :

Le projet Gare Niort Atlantique, voulu par la Ville et Niort Agglo, a pour ambition de faire cohabiter toutes les mobilités : marche, vélo, bus, voiture, train. Il va aussi permettre :

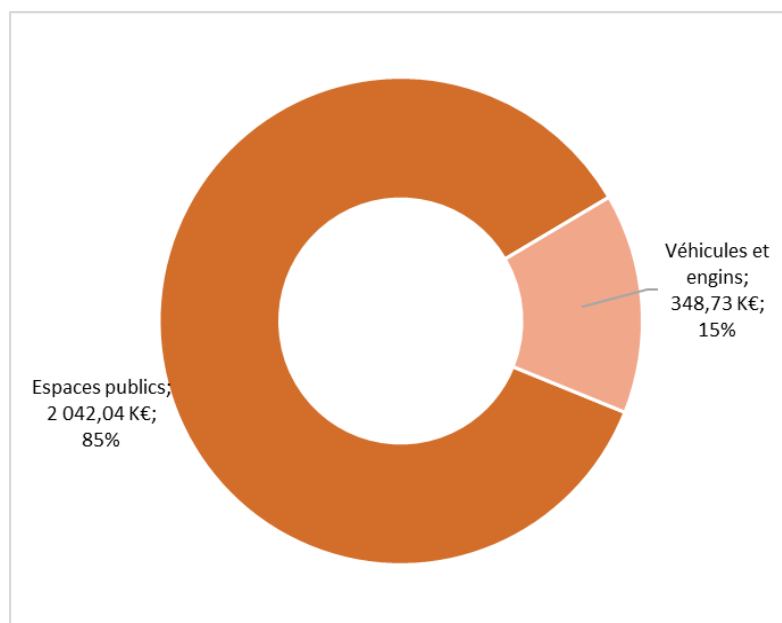
- ✓ de rééquilibrer les flux de circulation entre l'entrée Ouest (devant le hall) et l'entrée Est (côté rue de l'Industrie),
- ✓ de créer un nouvel îlot de fraîcheur en ville en renforçant la présence végétale, tout en préservant la biodiversité et la ressource en eau.

La Ville de Niort a participé au financement des travaux à hauteur de 2 000 K€ en 2024, participation versée à la CAN gestionnaire du dossier.

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « défavorables » : 2 390,8 K€*

Les travaux sur l'espace public représentent la part la plus importante des dépenses qualifiées « défavorables » avec 2 042,0 K€ (85,41 %). Il s'agit pour l'essentiel des réfections de voiries (le « noir »)

L'autre poste de dépenses est l'achat de véhicules et engins thermiques (348,7 K€).



➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « non cotées » : 27,78 K€*

Ne sont pas cotées selon les critères de classement les dépenses pour reversements, frais de recouvrement et autres taxes.

## 2. Le budget annexe Parc de Noron

Les comptes obligatoires à coter représentent un volume de dépenses de 169,01 K€ soit 64,21 % des dépenses d'équipement constatées au CA 2024 (262,95 K€).

Du fait de leur nature, ces dépenses ont été classées « neutres » à savoir :

- l'étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation de la Halle de la Sèvre, phase 1 et avenant (28,04 K€),
- la réhabilitation du complexe d'étanchéité de la toiture terrasse du centre de rencontre et de communication du parc municipal (130,87 K€),
- le remaniement du réseau électrique extérieur Parc Municipal Halle Galuchet (2,07 K€),
- la réfection toiture terrasse et alimentation électrique (8,03 K€).

## CONCLUSION

L'analyse du compte administratif 2024 démontre la poursuite des efforts de gestion et de pilotage menés par la Ville. Tout en bénéficiant de recettes exceptionnelles de l'ordre de 3 800 K€, la Ville a souhaité contenir et maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant à périmètre constant le fonctionnement du service public dans le souci de la proximité, de la qualité, du soutien au tissu local et des conditions de travail de ses agents.

En 2024, le niveau de réalisation en investissement atteint un record de 28,4 millions d'euros dont 26,65 millions d'euros de dépenses d'équipement, fruit de l'aboutissement de nombreux projets structurants et de la concrétisation des engagements pris par l'équipe municipale.

La Ville poursuit ses projets d'investissement avec un recours optimisé aux recettes finançant les projets, à l'emprunt et tout en optimisant la gestion de sa trésorerie.

La transition écologique est un enjeu majeur pour la collectivité avec la mise en œuvre du programme Niort Durable 2030. Les annexes au CA en sont l'illustration budgétaire.